



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 janvier 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 janvier 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan

Le Groupe d'experts sur le Soudan a l'honneur de communiquer ci-joint, conformément au paragraphe 2 de la résolution [2562 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, le rapport final sur ses travaux.

Le rapport a été présenté le 23 décembre 2021 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan, qui l'a examiné le 21 janvier 2022.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Coordonnatrice,
Groupe d'experts sur le Soudan
(Signé) Priscilla **Ciesay**

Expert
(Signé) Nikolai **Dobronravin**

Expert
(Signé) Patrick **Loots**

Expert
(Signé) Rajeev **Yadav**



Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan

Résumé

Au cours de la période considérée, la situation générale au Darfour est restée extrêmement fragile. L'Accord de paix de Djouba, soutenu par le Gouvernement soudanais et les mouvements armés signataires, est resté le pivot du processus de paix au Darfour. Bien que la région de Jebel Marra soit restée largement pacifique, le Gouvernement soudanais et l'Armée de libération du Soudan d'Abdul Wahid Nur (ALS-AW), qui avait rejeté l'Accord, respectant le cessez-le-feu, il y a eu des foyers d'affrontements entre différentes factions de l'ALS. De nombreuses régions du Darfour ont été le théâtre de violences intercommunautaires à grande échelle et d'une détérioration de la situation en matière de sécurité, décrite par de nombreux interlocuteurs comme la pire de ces dernières années. Dans l'ensemble, le contexte national, marqué par des tensions politiques et économiques, était défavorable à la mise en œuvre du volet Darfour de l'Accord, et le Gouvernement soudanais ne pouvait pas consacrer des ressources considérables et une attention particulière au Darfour.

Les États de la région ont continué à soutenir l'Accord de paix de Djouba ; toutefois, la plupart d'entre eux connaissent des tensions internes, ainsi que des conflits armés locaux, qui risquent de s'aggraver et constituent des menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité régionales. Les activités mercenaires en Libye avaient été la principale source de financement de la plupart des mouvements darfouriens. Cependant, en raison de la pression internationale et de la diminution des versements des homologues libyens, les mouvements signataires sont progressivement retournés au Darfour. Certains membres des groupes armés au Darfour tiraient profit d'activités criminelles locales et transfrontalières, et les mines d'or artisanales de Jebel Marra constituaient une source de financement importante pour l'ALS-AW. Certains mouvements signataires de l'Accord considéraient l'exploitation de l'or au Darfour comme une source de revenus potentiels. Bien qu'elle soit une source importante de revenus et d'emplois, l'exploitation minière artisanale, si elle n'est pas gérée correctement, peut entraîner des tensions et des violences locales au Darfour.

Il y a eu des flambées de violence cyclique caractérisées par des attaques contre des villages et des communautés accueillant des personnes déplacées, entraînant des pertes en vies et en biens. Certaines personnes déplacées et certains agriculteurs saisonniers qui avaient regagné leur lieu d'origine ont été contraints à un second déplacement en raison de flambées de violence. Les agriculteurs et les personnes déplacées ont désigné les nomades arabes (souvent appelés « Janjaouids ») comme les auteurs de ces actes. Les communautés pastorales ont également souffert de la violence saisonnière et accusé les autres communautés pastorales, ainsi que les agriculteurs et les personnes déplacées, d'agressions et de vols de bétail. Selon des sources locales, certains commandants des forces d'appui rapide ont prêté main forte aux milices de leurs tribus en leur fournissant des voitures et des armes lors d'attaques contre des villages et des communautés de personnes déplacées, faisant ainsi preuve d'un manque de neutralité. Des sources locales ont également désigné des membres des mouvements signataires comme les auteurs de certaines des violences observées au Darfour pendant la période considérée. Les actes de violence ont également été caractérisés par des agressions sexuelles et des viols de femmes et de filles, bien que l'identification des auteurs reste difficile pour de nombreuses victimes, notamment les victimes de violences sexuelles.

La large disponibilité d'armes et de munitions continue de nuire à la sécurité et à la stabilité au Darfour et la présence de restes explosifs de guerre constitue une

grave menace pour les civils, les femmes et les enfants étant les plus exposés. Dans la plupart des endroits, l'état de droit était faible et il n'existait aucun mécanisme d'alerte ou de réaction rapide pour éviter les conflits. Les agressions et la destruction des biens et des récoltes pendant la saison des moissons ont exacerbé la situation humanitaire déjà catastrophique.

À l'exception des accords de partage du pouvoir, les progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba ont été soit lents – en ce qui concerne les dispositions relatives à la sécurité – soit minimales pour ce qui est de celles se rapportant aux personnes déplacées, aux réfugiés, aux nomades et aux éleveurs, aux terres, à la justice et au respect du principe de responsabilité. Les victimes de violences et leurs familles n'ont pas reçu de réparations pour les violations des droits humains et les exactions subies. Le financement escompté au titre de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord ne s'est pas matérialisé, ce qui a compromis son application globale et le processus de paix.

La violation de l'embargo sur les armes s'est poursuivie, avec le transfert d'armes et d'autres types de matériel militaire au Darfour. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan n'a reçu aucune demande de dérogation à l'embargo sur les armes ni aucune notification de transfert de matériel militaire au Darfour.

L'application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs a continué de poser des difficultés en raison du manque de coopération du Gouvernement soudanais et des gouvernements des autres pays de la région. Un nouveau cas de violation de l'interdiction de voyager a été noté par le Groupe en avril 2021. Le Groupe a fourni au Comité des informations actualisées sur les personnes inscrites sur la Liste.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction | 6 |
| II. Processus de paix | 6 |
| III. Mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba | 8 |
| IV. Contexte national | 9 |
| V. Contexte régional | 10 |
| A. Soudan du Sud | 11 |
| B. Tchad et République centrafricaine | 11 |
| C. Libye | 13 |
| D. États du Golfe | 14 |
| E. Activités terroristes régionales | 14 |
| VI. Armes et groupes armés | 15 |
| A. Mise en œuvre de l'accord de paix de Djouba | 15 |
| B. Groupes armés au Darfour | 19 |
| C. Groupes armés darfouriens présents en Libye | 23 |
| D. Armes et munitions | 26 |
| E. Violation de l'interdiction de circulation des armes au Darfour | 27 |
| F. Restes explosifs de guerre | 27 |
| VII. Droit international humanitaire | 28 |
| A. Violence intercommunautaire | 28 |
| B. Situation des personnes déplacées | 31 |
| C. Violences sexuelles liées aux conflits | 32 |
| D. Situation dans le Jebel Marra | 34 |
| E. Solutions durables | 35 |
| F. Protection des civils | 35 |
| G. Justice et principe de responsabilité | 38 |
| VIII. Interdiction de voyager et gel des avoirs | 38 |
| A. Application par le Gouvernement soudanais et d'autres États | 38 |
| B. Demande d'informations supplémentaires sur deux personnes figurant sur la liste | 39 |
| IX. Financement des groupes armés darfouriens | 40 |
| A. Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid au Darfour | 40 |
| B. Groupes signataires de l'Accord de paix de Djouba | 41 |
| C. Groupes armés présents au Soudan du Sud | 41 |
| D. Groupes armés présents en Libye | 41 |
| E. Saisie d'or aux Émirats arabes unis | 42 |

| | |
|--------------------------|----|
| X. Recommendations | 42 |
| Annexes | 45 |

I. Introduction

1. Le 11 février 2021, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution [2562 \(2021\)](#), dans laquelle il a notamment chargé le Groupe d'experts de soumettre au Comité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan un rapport final sur ses activités au plus tard le 13 janvier 2022. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts présente les constatations qu'il a faites et les enquêtes qu'il a menées depuis le début de son mandat, le 13 mars (pour plus de détails sur le mandat du Groupe d'experts, voir annexe 1).

2. Le Groupe a effectué deux missions au Soudan (y compris au Darfour) en juin-juillet et en septembre. Il a effectué des visites officielles en Égypte et aux Émirats arabes unis et eu des échanges en ligne fructueux avec d'autres groupes d'experts. Les voyages prévus dans d'autres pays ont été reportés en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des mesures qui y sont liées. Au cours de ses différentes visites au Soudan (y compris au Darfour), le Groupe a également rencontré plusieurs interlocuteurs au sein du Gouvernement soudanais, notamment le Mécanisme national de coordination, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), des organisations de la société civile, des chefs communautaires et traditionnels, des représentants des personnes déplacées, hommes et femmes, des militants des droits de l'homme, des représentants/associés des groupes armés signataires, les dirigeants des Forces d'appui rapide et d'autres parties prenantes, ainsi que deux des personnes visées par les mesures ciblées.

3. Le Groupe d'experts a mené ses travaux en parfaite conformité avec les méthodes et pratiques de référence recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir [S/2006/997](#)) (l'approche de l'utilisation des sources et de la terminologie dans le présent rapport est décrite à l'annexe 2). Il a recueilli des informations auprès de différentes sources, notamment des interlocuteurs gouvernementaux et des contacts locaux, ainsi que par le biais de recherches documentaires et d'entretiens par vidéoconférence et par téléphone. Les différents médias ont été une source d'information sur laquelle il s'est appuyé. Les informations contenues dans le présent rapport ont été recueillies et recoupées à partir des entretiens menés avec les différents contacts du Groupe d'experts.

II. Processus de paix

4. Les grandes tendances suivantes ont caractérisé le processus de paix tout au long de la période considérée :

a) Le Gouvernement soudanais et les mouvements armés darfouriens signataires ont continué à soutenir l'Accord de paix de Djouba¹ ;

b) Conformément aux dispositions de l'Accord relatives au partage du pouvoir, les dirigeants de trois grands mouvements [l'Armée de libération du Soudan-Minni Arko Minawi (ALS-MM), le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et l'Armée de libération du Soudan/Conseil de transition (ALS-CT)] ont rejoint le Gouvernement soudanais et conservé leurs postes de ministres et de gouverneurs

¹ Armée de libération du Soudan sous la direction de Minni Arko Minawi (ALS-MM), Mouvement pour la justice et l'égalité dirigé par Gibril Ibrahim (JEM), Armée de libération du Soudan-Conseil de transition (ALS-CT), Alliance soudanaise, deux groupes dissidents de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid (ALS-AW), dirigés par Ali Hamid « Shakush » et Mustafa Tambor, et le Troisième Front-Tamazuj (voir annexe 6).

(Walis). Ainsi, Gibril Ibrahim (JEM) est devenu Ministre des finances, Khamis Abkar (Alliance soudanaise), a été nommé Gouverneur du Darfour occidental et Nimir Mohamed Abdulrahman (ALS-CT), est devenu Gouverneur du Darfour septentrional. Le Gouvernement soudanais a également créé le poste de gouverneur régional (Hakim) pour les cinq États du Darfour ; Minni Arko Minawi a été nommé à ce poste en mai 2021, mais est principalement resté à Khartoum ;

c) À l'exception des dispositions relatives au partage du pouvoir, les progrès dans la mise en œuvre de l'Accord ont été lents ou négligeables ; surtout, les dispositions relatives à la justice transitionnelle, à l'indemnisation et au rapatriement, au cessez-le-feu et aux mesures de sécurité n'ont pas été mises en œuvre ;

d) Malgré des contacts informels avec le Gouvernement soudanais, l'ALS-AW (qui a continué à contrôler des zones importantes dans le Jebel Marra et à exercer une influence sur les personnes déplacées) et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N, la faction dirigée par Abdul Aziz al-Hilu, également influent parmi certaines communautés du Darfour), n'ont pas adhéré à l'Accord ;

e) L'ALS-AW a promu un « dialogue soudano-soudanais » au lieu de l'Accord, mais n'a pas précisé de feuille de route pour ce dialogue ;

f) La « prédication de la paix armée » (la promotion de l'Accord parmi les civils, y compris dans les camps de déplacés et de réfugiés) et le recrutement par les mouvements signataires ont suscité un regain de tensions dans les camps. Tous les mouvements darfouriens, y compris l'ALS-AW, ont cherché à éviter tout affrontement avec les forces gouvernementales soudanaises, telles que les Forces armées soudanaises, les Forces d'appui rapide et les Forces centrales de réserve de la police ;

g) Des groupes organisés et des éléments individuels des mouvements qui avaient précédemment combattu en Libye ont continué à revenir au Darfour ;

h) Les contributions financières annoncées par des donateurs internationaux au titre de la mise en œuvre de l'Accord n'ont pas été versées, à l'exception de l'aide en nature des États du Golfe. Les mouvements armés et les milices locales ont continué à se livrer à des combats entre factions. Le Darfour occidental a été le plus touché par la violence.

5. Depuis le 25 octobre 2021, date à laquelle la composante militaire du Gouvernement soudanais, rejointe par plusieurs mouvements signataires (voir par. 13), a déclaré l'état d'urgence, destitué temporairement le Premier ministre, Abdallah Hamdok (il a été rétabli dans ses fonctions le 21 novembre), dissous le Conseil souverain de transition et le Conseil des ministres et procédé à d'autres changements aux niveaux national et local, de nouveaux facteurs ont influencé le processus de paix au Darfour :

a) Les mouvements signataires du Darfour ont réagi différemment face aux événements du 25 octobre à Khartoum ;

b) Les opposants au Gouvernement soudanais, notamment les comités de résistance et les partis des Forces pour la liberté et le changement actifs au Darfour, ont rendu les forces gouvernementales et les mouvements armés signataires responsables de toutes les flambées de violence. Le Gouvernement soudanais n'a pas officiellement bloqué l'accès à l'Internet, mais il y a eu des coupures répétées et presque totales ;

c) La crise politique au niveau national a exacerbé les tensions qui existaient déjà entre les agriculteurs et les communautés nomades, notamment au Darfour occidental ;

d) Le niveau d'insécurité générale, y compris le banditisme local et les activités criminelles transfrontalières, a augmenté ;

e) La plupart des donateurs internationaux ont cessé ou gelé leur soutien à la mise en œuvre de l'Accord.

III. Mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba

6. La situation dans les cinq États du Darfour n'a pas constitué un défi uniforme pour le processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba. Il y avait trois contextes différents, ceux des grandes villes, des « zones de légères tensions » et des « zones de fortes tensions ». Dans les capitales d'États du Darfour, comme Nyala, le contrôle de l'État et l'état de droit étaient effectifs, même si la police locale ne disposait pas des moyens et de la formation nécessaires. Dans les « zones de légères tensions » (la plupart des zones résidentielles), les forces de sécurité (Forces armées soudanaises et Forces centrales de réserve de la police) ont réussi à garder le contrôle de la situation, malgré les tensions entre les Forces d'appui rapide et les mouvements armés. Des forces conjointes mobiles pourraient être envoyées en cas de besoin pour calmer les conflits. Dans les « zones de fortes tensions » (camps de personnes déplacées avec une présence marquée de l'ALS-AW, tels que Kalma et Sortony), le Gouvernement soudanais n'exerçait que peu d'influence, et les personnes dans les camps avaient hâte de voir une présence non gouvernementale, telle que les forces de l'Union africaine (« elles ont besoin de voir des étrangers »)². Le Darfour occidental a présenté un cas particulier, avec les plus fortes implications régionales et internationales (voir annexe 8).

7. Divers interlocuteurs et les propres observations du Groupe d'experts dans des endroits tels que Nyala, El Fasher et El Geneina, ainsi que Gereida, ont semblé confirmer cette évaluation. À Gereida (Darfour méridional), le Gouvernement soudanais a déployé une force de 104 officiers des Forces centrales de réserve de la police et une unité Forces d'appui rapide pour prévenir de nouveaux conflits intercommunautaires dans cette localité³. Les autorités n'avaient apparemment pas les moyens de déployer de tels contingents dans tout le Darfour. Lors d'un conflit à Mershing en décembre 2021, les Forces centrales de réserve de la police ont été déployées temporairement avec une force de l'Alliance soudanaise signataire.

8. Le Gouvernement soudanais a créé plusieurs organes chargés de la mise en œuvre de l'Accord. Parmi ces entités figurent le Haut Comité pour la mise en œuvre de l'Accord présidé par le Premier Vice-Président du Conseil souverain de transition, le général Mohamed Hamdan Dagalo (dit « Hemetti »), le Conseil suprême conjoint présidé par le Président du Conseil souverain de transition, le général Abdel Fattah al-Burhan, et le Haut Comité militaire conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité, également dirigé par le général al-Burhan. Le Conseil suprême conjoint était composé de 16 commandants des forces de sécurité et de dirigeants des mouvements signataires. Sa mission était de superviser l'intégration des forces des mouvements et d'évaluer les conditions de sécurité et la situation humanitaire au Darfour. Le Gouvernement soudanais a également commencé à créer

² Réunion du Groupe d'experts avec Mahmoud Zinelabdin Mahmoud du Centre africain d'études sur la gouvernance, la paix et la transition à Khartoum le 27 juin 2021.

³ Réunions du Groupe d'experts (y compris par visioconférence) avec la MINUATS et d'autres organes des Nations Unies, de juillet à décembre 2021.

de nouvelles commissions sur la base de l'Accord de paix de Djouba et remplaçant les anciennes commissions du Document de Doha pour la paix au Darfour⁴.

9. Selon l'Accord de paix de Djouba, 750 millions de dollars devraient être alloués à la mise en œuvre du volet Darfour de l'Accord. Lors des visites du Groupe d'experts au Soudan, les interlocuteurs des mouvements se sont plaints d'un écart important entre les promesses de financement et l'engagement des donateurs. De leur côté, les représentants des pays donateurs se sont montrés peu enclins à soutenir la mise en œuvre de l'Accord, considéré comme trop ambitieux et trop coûteux. Selon certains interlocuteurs, le Gouvernement soudanais et la communauté internationale devraient se concentrer sur quelques dispositions clés spécifiques de l'Accord de paix de Djouba. Il a été déclaré que le Soudan devait mobiliser ses propres ressources et qu'il y avait une place pour une coopération profitable avec les entreprises étrangères⁵. Le 11 décembre 2021, évaluant la mise en œuvre de l'Accord, Minni Minawi a admis que seulement 1 % l'avait été⁶.

IV. Contexte national

10. Le contexte national a été largement défavorable au processus de paix, surtout depuis la fin du mois d'octobre 2021. Tout au long de la période considérée, une crise profonde a plombé l'économie du Soudan, y compris le Darfour. La crise politique a également nui aux capacités du Gouvernement soudanais, des conflits surgissant entre les composantes civiles et militaires, entre les partisans et les opposants de l'Accord de paix de Djouba parmi les mouvements armés et les autres forces politiques, et des tensions régnant au sein même de la direction militaire. Des informations ont fait état d'une rupture entre le général Al-Burhan et Hemetti, notamment après que ce dernier eut déclaré en juin (lors d'une de l'ALS/MM), à propos de « l'intégration de l'armée », que les Forces d'appui rapide n'étaient « pas un bataillon ou une compagnie à intégrer... une grande force... De tels propos démantèlent le pays »⁷. Les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide ont démenti cette interprétation, mais les tensions ont persisté.

11. Après plusieurs rumeurs de tentatives de coup d'État et une tentative le 21 septembre 2021 à Khartoum, les forces de sécurité, agissant de concert, ont temporairement démis de ses fonctions le Premier ministre, Abdallah Hamdok, dissous le Conseil des ministres et procédé à plusieurs autres changements aux niveaux national et local le 25 octobre 2021. Certains éléments des Forces pour la liberté et le changement, qui exerçaient une influence au Darfour, comme le Parti national Oumma, et les Comités de résistance locaux ont condamné tous les mouvements armés signataires en raison de leur participation présumée aux événements du 25 octobre, qu'ils ont qualifiés de « coup d'État ». L'ALS-AW a également condamné les mesures prises par la « composante militaire » du Gouvernement soudanais.

12. Les partis des Forces pour la liberté et le changement et les Comités de résistance ont organisé plusieurs manifestations de protestation « marches monstres ». Les manifestations n'ont pas touché le Darfour de la même manière que

⁴ Rencontre du Groupe d'experts avec Mohamed Al-Taishi, alors membre du Conseil souverain de transition à Khartoum en juillet 2021.

⁵ Réunions du Groupe d'experts dans les ambassades des pays Amis du Soudan et avec le professeur Suleiman Mohamed Eldeballo, Président de la Commission nationale pour la paix, de juin à juillet 2021.

⁶ Voir www.assayha.net/86401/.

⁷ Voir <https://pressn.net/article/11295784/?news=-حميدتي-يعلن-رفض-دمج-قوات-الدعم-السريع-في-الجيش>.

la capitale et certaines autres villes, mais elles ont ajouté à l'insécurité générale. L'Union africaine a temporairement annulé le statut de membre du Soudan, et les donateurs sont devenus encore plus réticents à soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba. Faute de soutien international, les autorités ont reconstitué le Conseil souverain de transition et rétabli Hamdok dans ses fonctions de Premier ministre le 21 novembre 2021. Au moment de l'établissement du présent rapport, les protestations se sont poursuivies, principalement à Khartoum, mais également dans d'autres villes, y compris (dans une moindre mesure) dans les capitales des États du Darfour.

13. Parmi les mouvements signataires, l'ALS-MM et le MJE ont initialement soutenu la composante militaire du Gouvernement soudanais, mais ont ensuite essayé d'adopter une position politique plus équilibrée. D'autres mouvements signataires, comme l'ALS-CT, sont également restés au sein du Gouvernement soudanais, le considérant comme nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba. Le Troisième Front-Tamazuj a soutenu le Gouvernement soudanais et cherché à gagner en influence au niveau national, mais sans succès.

14. Dans ce contexte, la mise en œuvre de l'Accord est devenue encore plus problématique, bien que les autorités de Khartoum et les mouvements signataires aient continué à le soutenir. L'ALS-AW et d'autres forces d'opposition au Darfour ont vu se multiplier les arguments en faveur de leur conviction que l'Accord était un accord non global entre le Gouvernement soudanais et les mouvements signataires, visant uniquement à partager le pouvoir entre eux et faisant fi des véritables préoccupations des Darfouriens.

V. Contexte régional

15. Tous les États de la région ont continué à soutenir le processus de paix au Darfour et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba. Ce contexte était favorable au processus de paix au Darfour. Par contre, la plupart des États voisins ont connu des conflits politiques et militaires locaux susceptibles de se détériorer davantage, menaçant ainsi la paix et la stabilité régionales⁸.

16. Les interlocuteurs du Groupe d'experts au Darfour occidental, septentrional, central et méridional ont évoqué la présence d'éléments étrangers présumés (réfugiés, migrants, criminels et nouveaux colons). Les tensions au Darfour occidental et dans certaines localités du Darfour central et du Darfour méridional étaient liées à la situation dans les zones adjacentes du Tchad, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud. Les flux de migrants illégaux ne se limitent pas à ces États voisins. Le Darfour est également resté le tremplin des migrations internationales des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, ainsi que de la Corne de l'Afrique, vers l'Europe en passant par la Libye et la Méditerranée.

17. Les autorités à Khartoum et au Darfour ont souligné que la situation le long des frontières restait sous le contrôle des forces de sécurité. Tout le monde néanmoins ne partage pas ce point de vue, notamment les interlocuteurs non étatiques qui ont parlé de « frontières ouvertes ». Les rapports officiels réguliers sur les activités illégales transfrontalières semblent corroborer cette dernière évaluation. Ces activités comprennent la contrebande de véhicules, d'alcool, de drogues, de cosmétiques et

⁸ Voir « Second discours sur l'état de la région de l'IGAD » par le Secrétaire exécutif de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, Workneh Gebeyehu, Mombasa, 17 décembre 2021. Disponible à l'adresse ci-après : <https://igad.int/executive-secretary/2937-the-igad-executive-secretary-state-of-the-region-speech>.

d'or, ainsi que le trafic d'armes et la traite d'êtres humains (depuis et vers le Soudan du Sud, la République centrafricaine, le Tchad et la Libye).

18. La plupart des interlocuteurs non étatiques au Darfour ont déclaré au Groupe d'experts que divers colons étrangers occupaient les terres qui appartenaient aux personnes déplacées et aux réfugiés actuels. La liste des pays d'où proviennent ces colons comprend le Tchad, la République centrafricaine, le Mali, le Niger et le Nigéria. Les interlocuteurs du Groupe d'experts ont qualifié les nouveaux colons de nomades, d'« Arabes » et de « Janjaouids ». Dans les cas concrets présentés au Groupe (dans le camp de personnes déplacées de Zamzam, au Darfour septentrional, en juillet 2021), les nouveaux colons étaient des Darfouriens de diverses origines. Lors de réunions à Khartoum et au Darfour, les autorités soudanaises ont nié l'existence de colonies étrangères sur les terres revendiquées par les personnes déplacées et les réfugiés. Des interlocuteurs tchadiens partagent également ce point de vue ; selon eux, « la terre du Darfour appartient aux groupes ethniques », et les groupes qui vivent le long des frontières bilatérales (Tchad-Soudan) ne sont des étrangers ni d'un côté ni de l'autre⁹.

19. Plusieurs interlocuteurs ont indiqué au Groupe d'experts que le retour incontrôlé des combattants darfouriens de Libye, dotés d'armes et d'expérience en matière de combats lucratifs, constituait une menace potentielle grave pour la stabilité régionale, surtout dans le cadre de perspectives floues quant à leur participation au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, qui nécessite des efforts de financement internationaux concertés¹⁰.

A. Soudan du Sud

20. Les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud sont restées étroites. Plusieurs questions non résolues, telles que la démarcation de la frontière en suspens, n'ont pas empêché les deux pays de s'engager dans la voie d'une coopération politique et économique. Le Gouvernement du Soudan du Sud a soutenu l'Accord de paix de Djouba et participé activement à la médiation entre les mouvements soudanais non signataires et le Gouvernement soudanais. Après le 25 octobre 2021, les autorités sud-soudanaises ont poursuivi leurs efforts de médiation au Soudan. Dans le même temps, selon les interlocuteurs du Groupe d'experts, les zones du Soudan du Sud adjacentes au Darfour méridional et oriental ont continué d'abriter des milices, des contrebandiers et des trafiquants. L'extraction illégale d'or, l'exploitation forestière et la production de charbon de bois y sont également pratiquées. Les forces des mouvements armés du Darfour y avaient aussi leurs bases. Malgré ces activités transfrontalières, le Gouvernement soudanais a indiqué qu'il ne les considérait pas comme une menace pour la sécurité du pays.

B. Tchad et République centrafricaine

21. Le maintien de relations de bon voisinage avec les États avait été une condition préalable à la stabilité dans les zones frontalières du Soudan. Les Gouvernements soudanais et tchadien ont maintenu des relations solides et bénéfiques, qui n'ont pas été affectées par le décès de l'ancien Président du Tchad, Idriss Deby, en avril 2021, ni par le changement politique intervenu au Soudan en octobre 2021.

⁹ Rencontre des membres du Groupe d'experts avec l'Ambassadeur du Tchad au Soudan en juillet 2021.

¹⁰ Réunion du Groupe d'experts par visioconférence avec la MINUATS, en décembre 2021.

22. La situation le long des frontières entre les deux pays est restée toutefois instable, selon les interlocuteurs du Groupe d'experts dans les rangs des forces de sécurité soudanaises, sous le contrôle de la force frontalière conjointe soudano-tchadienne. Les combattants darfouriens retournant au Soudan de la Libye ont continué à traverser le territoire tchadien, évitant souvent la route directe, mais apparemment plus difficile, depuis la Libye. Le Groupe n'a eu aucune information sur le contrôle officiel de ces éléments et de leurs armes au Soudan. Les rebelles du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT) et certaines sources des médias sociaux ont accusé les mouvements rebelles du Darfour, l'ALS-MM et le Rassemblement des forces de libération du Soudan (GSLF), d'intervenir au Tchad pour soutenir l'armée tchadienne contre le Front tchadien, en raison d'une affiliation zaghawa commune entre eux et Deby. Ils ont également affirmé que les autorités tchadiennes avaient contacté les forces darfouriennes présentes en Libye pour leur demander d'attaquer les forces du Front tchadien sur place. Toutefois, le Groupe d'experts n'a trouvé aucune preuve de cette intervention de mouvements darfouriens au Tchad.

23. L'ancien gouverneur du Darfour central, Adeb Youssif, a déclaré au Groupe d'experts qu'il y avait des tensions dans quatre localités de l'État situées près des frontières avec le Tchad et la République centrafricaine (Oum Doukhoun, Bindisi, Moukjar et Wadi Salih). Dans ces zones, la population a parfois aidé l'opposition armée tchadienne. À une occasion, environ 200 Arabes Salamat sur 150 motos d'Oum Doukhoun se sont rendus au Tchad pour des activités minières et ont affronté des Tchadiens sur place. Cet incident a conduit à une incursion menée en guise de représailles au Darfour. La force frontalière conjointe soudano-tchadienne a alors résolu le problème¹¹.

24. Durant les conflits dans les localités frontalières du Darfour occidental, la population touchée a cherché refuge parmi les communautés apparentées au Tchad ; c'est ce qui s'est produit, par exemple, lors des affrontements à Jebel Moon en novembre 2021. Certains responsables soudanais et les réseaux sociaux ont rendu le Tchad ou des éléments armés non étatiques de l'État voisin responsables des tensions au Darfour occidental. Les interlocuteurs tchadiens officiels du Groupe d'experts ont nié toute implication dans les conflits locaux.

25. La frontière entre le Soudan et la République centrafricaine était, selon les autorités du Darfour méridional, sous le contrôle de la police, et il y avait une composante de la force frontalière conjointe du côté soudanais (cette force était inactive du côté de la République centrafricaine). Les forces de sécurité du Gouvernement soudanais ont également considéré la situation comme stable, bien qu'il y ait des problèmes récurrents en raison des activités des mouvements en provenance de la République centrafricaine entre Birao et Oumm Dafog au Soudan. Au début de l'année 2021, le Gouverneur du Darfour méridional a déclaré dans une entrevue que la police de ces régions ne disposait d'aucune arme, d'aucun équipement ni d'aucun véhicule¹². Cette dernière évaluation, non destinée à un public étranger, semblait plus plausible. Selon certains des interlocuteurs du Groupe d'experts au sein des Nations Unies, le Darfour méridional était crucial pour la fourniture d'armes aux mouvements d'opposition en République centrafricaine.

26. Entre mars et juin 2021, des affrontements ont eu lieu entre les communautés de pasteurs arabes Ta'a'ishah et peuls (Fallata) près de la frontière entre le Soudan et la République centrafricaine, ce qui a entraîné la destruction de plusieurs villages et marchés. Certains des interlocuteurs du Groupe d'experts ont attribué les

¹¹ Rencontre du Groupe d'experts avec le Gouverneur du Darfour central de l'époque en juillet 2021.

¹² Réunions du Groupe d'experts à Nyala et à Khartoum en juillet 2021. Chaîne de télévision par satellite Tayba, 27 mars 2021.

affrontements à des facteurs écologiques (pénurie saisonnière d'eau) et à la tradition des fêtes de vengeance. Après l'affrontement de Mandowa, les autorités du Darfour méridional ont envoyé une force mobile conjointe, qui a calmé les tensions. Les chefs traditionnels de la communauté (le Conseil de la tribu Fallata) ont apprécié différemment les événements, attribuant les affrontements à l'absence de contrôle officiel, aux tentatives du Gouvernement soudanais d'établir un tel contrôle et même à la recherche « de nouvelles terres pour eux (les Arabes) » dans les zones frontalières. Ces interlocuteurs ont démenti toutes les allégations de liens avec les communautés peules de la République centrafricaine, comme le chef rebelle Ali Darasa qui « ne parle même pas l'arabe ». Ils ont confirmé qu'il existait un certain trafic d'armes transfrontalier et que quelques combattants peuls du Darfour avaient rejoint les mouvements d'opposition en République centrafricaine¹³. De l'autre côté, les migrants illégaux ont continué à se déplacer vers le Darfour méridional et central. Les tensions dans les zones frontalières entre le Soudan et la République centrafricaine peuvent constituer une menace pour la stabilité régionale ; le Soudan et la République centrafricaine semblent ne pas disposer du soutien nécessaire à un contrôle régulier des frontières.

C. Libye

27. Le Gouvernement soudanais s'est efforcé de collaborer avec les autorités libyennes à Tripoli et dans les zones frontalières. En avril 2021, Khartoum et Tripoli ont convenu de coopérer au maintien de la stabilité régionale¹⁴. Le Gouvernement soudanais a également envoyé des forces de sécurité (« Bouclier saharien ») pour lutter contre « l'immigration clandestine, la traite d'êtres humains, le commerce des armes, la contrebande, le terrorisme et les crimes transfrontaliers », toujours fréquents dans la zone frontalière entre la Libye, l'Égypte et le Soudan. Les opérations de ces forces ont entraîné des pertes et des saisies d'armes. Les interlocuteurs gouvernementaux officiels ont fait valoir que ces forces avaient besoin d'un soutien international, car « il s'agit d'un problème régional qui pourrait s'étendre au-delà de la région »¹⁵. Le Gouvernement soudanais s'est heurté à d'énormes problèmes de commandement et de contrôle des combattants darfouriens qui revenaient de Libye avec leurs armes.

28. Le Gouvernement soudanais a participé aux activités de la Commission militaire mixte 5+5, facilitées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MINUL). Selon un interlocuteur de l'ONU, les autorités libyennes sont désireuses de « repousser les différents groupes armés qui y opèrent ». Cette approche contribuerait à rendre la Libye stable pendant six mois, mais pourrait déstabiliser le Soudan et éventuellement d'autres États de la région, comme le Tchad, à la suite de quoi les combattants retourneraient éventuellement en Libye. Le mécanisme de coordination impliquant les organes des Nations Unies au Soudan, en Libye et au Tchad n'avait pas les moyens de soutenir le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des éléments de retour. Pour éviter la déstabilisation de la région, la communauté internationale doit fournir des fonds au Soudan et aux autres pays touchés¹⁶.

¹³ Réunions du Groupe d'experts à Khartoum et à Nyala, en juin et juillet 2021. Voir www.darfur24.com/en/2021/06/07, 7 juin 2021.

¹⁴ Voir <https://sudantribune.com/article67580/>.

¹⁵ Réunions du Groupe d'experts avec les services de renseignement militaire et le Gouverneur du Darfour septentrional, Khartoum et El Fasher, juillet 2021.

¹⁶ Réunion du Groupe d'experts par visioconférence avec la MINUATS, novembre 2021.

D. États du Golfe

29. Les États du Golfe, notamment les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et le Qatar, ont conservé une place particulière parmi les partenaires internationaux du Soudan. Ils ont continué à collaborer avec le Gouvernement soudanais et toutes les principales forces politiques soudanaises, y compris les mouvements armés darfouriens, avant et après les événements d'octobre 2021.

30. Les Émirats arabes unis, quant à eux, ont continué à aider et à suivre l'évolution de la situation et exprimé leur vive inquiétude au sujet de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité du Soudan¹⁷. Ils ont considéré la Déclaration constitutionnelle et l'Accord de paix de Djouba comme la base d'une transition réussie et recommandé que les mouvements darfouriens rejoignent le Gouvernement soudanais. Dans le même temps, ils ont fait valoir qu'ils ne finançaient ni n'armaient les mouvements, se concentrant sur le renforcement des capacités, les services de santé et les activités en matière d'éducation (tous fournis indirectement, par le biais du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement, par exemple). Leurs interlocuteurs ont indiqué au Groupe d'experts qu'il fallait que le Conseil de sécurité adopte une résolution visant apporter un soutien financier direct au Soudan, notamment au Darfour. Les Émirats arabes unis ont affirmé avoir aidé le Soudan et d'autres États de la région à mieux contrôler leurs frontières dans le cadre des efforts internationaux de lutte contre la traite des êtres humains, une affirmation que certains interlocuteurs non étatiques soudanais ont mise en doute. En réaction aux allégations faisant état d'un éventuel soutien financier ou militaire accordé aux forces du Darfour (tant au Soudan qu'en Libye), les Émirats arabes unis ont évoqué la position modérée de leur pays et sa lutte contre l'extrémisme et les discours de haine lors de sa rencontre avec le Groupe d'experts en novembre 2021.

31. Le Qatar, qui a été un acteur majeur lors de la première phase du processus de paix ayant abouti au Document de Doha pour la paix au Darfour, n'a pas joué un rôle similaire dans les pourparlers de paix de Djouba. Au contraire, il a continué à entretenir des contacts avec les mouvements armés du Darfour et le Gouvernement soudanais, en accueillant, par exemple, plusieurs réunions du Ministre des finances et du Président du MJE, Gibril Ibrahim. Le Qatar s'est engagé à poursuivre le financement de projets de développement au Darfour, tels que la construction de « villages modèles » pour les personnes déplacées et les réfugiés¹⁸.

E. Activités terroristes régionales

32. Le Gouvernement soudanais et d'autres interlocuteurs ont estimé que le risque d'activités terroristes à l'intérieur du Darfour était faible, mais évoqué la présence d'organisations terroristes dans certains États voisins comme une menace latente pour la stabilité régionale. Comme l'a dit l'un des interlocuteurs du Groupe, « si des extrémistes veulent venir au Soudan, en 12 heures ils y seront »¹⁹. Depuis mars 2021, les forces de sécurité de Khartoum ont découvert et démantelé plusieurs cellules de

¹⁷ Réunion du Groupe d'experts avec des membres du Ministère des affaires étrangères des Émirats arabes unis à Dubaï en novembre 2021.

¹⁸ Le Fonds du Qatar pour le développement a financé la construction de complexes de services, avec des écoles, des postes de police et des logements pour les rapatriés, comme à Abpou Sourouj (localité de Sirba) et Sisi (localité de Kireinik) au Darfour occidental. L'Arabie saoudite a fourni une aide humanitaire et sanitaire par l'intermédiaire du Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaire.

¹⁹ Réunion du Groupe d'experts avec la Commission soudanaise de désarmement, de démobilisation et de réintégration en juillet 2021.

Daech et d'Al-Qaida (comprenant de multiples nationalités, dont des Tchadiens)²⁰. En novembre 2021, Hemetti a déclaré que de telles cellules étaient partout au Soudan sans se référer spécifiquement au Darfour. Des interlocuteurs officiels avaient précédemment indiqué au Groupe d'experts que les Darfouriens étaient traditionnellement hostiles à l'extrémisme religieux.

VI. Armes et groupes armés

A. Mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba

1. Dispositions de sécurité

33. La mise en œuvre des dispositions de sécurité prévues par l'Accord de paix de Djouba a connu une évolution positive avec la création et la mise en service du Comité du cessez-le-feu permanent. Plusieurs interlocuteurs ont déclaré que le financement des donateurs internationaux, de l'ONU et du Gouvernement soudanais serait essentiel si l'on veut que les comités puissent remplir leurs fonctions. Des appels ont été lancés pour que la communauté internationale s'engage activement à assurer la mise en œuvre durable des responsabilités et des activités prévues par les dispositions de cessez-le-feu de l'Accord. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec le Président du Comité du cessez-le-feu permanent, qui a fait un exposé sur ses fonctions et les conditions de sécurité au Darfour²¹.

34. Le manque de financement, associé à de multiples facteurs nationaux et régionaux, a continué à entraver et à ralentir la mise en œuvre de la plupart des volets sécurité de l'Accord. La création de l'élément le plus important de l'Accord, à savoir une force de sécurité conjointe, n'a jamais été achevée (voir annexe 3)²².

35. Ces retards ont provoqué le mécontentement des combattants revenus de Libye, qui n'avaient reçu aucun soutien logistique ni salaire en attendant le début du processus d'intégration. Cette situation, qui a créé des problèmes entre les forces militaires des mouvements et leurs dirigeants politiques, pourrait pousser les combattants à retourner en Libye ou à trouver un autre gagne-pain. La non-mise en œuvre a également alimenté la méfiance entre les parties à l'Accord. Les Forces armées soudanaises et le Gouvernement soudanais ont déclaré que les retards étaient dus à un manque de financement. Les chefs rebelles interrogés par le Groupe d'experts ont estimé que l'appareil de sécurité retardait délibérément la mise en œuvre, afin de saper les mouvements et de les forcer à s'engager en position de faiblesse.

36. Le Groupe a noté la visibilité croissante d'un nouveau groupe armé signataire, le Troisième Front-Tamazuj²³. Ce groupe, jusqu'alors inconnu, a rejoint les pourparlers de paix de Djouba et signé à la dernière minute, en octobre 2020, le volet Darfour dudit Accord de paix. Depuis lors, il a été très actif au Darfour et dans d'autres régions du Soudan. Le groupe, constitué pour l'essentiel de communautés nomades des zones frontalières, dont certains anciens rebelles tchadiens d'El Geneina, a affirmé qu'il était auparavant la branche du MPLS-N au Darfour ; cependant, le Président du MPLS-N, Abdelaziz Al Hilu, a indiqué au Groupe d'experts qu'il ne connaissait pas cette organisation et qu'elle n'avait aucun lien avec

²⁰ Voir www.sudaress.com.

²¹ Vidéoconférence avec le général Sandeep Bajaj, Président du Comité du cessez-le-feu permanent, et Simon Yazgi le 7 décembre.

²² Voir www.thenewhumanitarian.org/news-feature/2021/5/25/UN-peacekeeping-pullout-leaves-security-vacuum-in-darfur.

²³ Voir www.youtube.com/watch?v=y8onf_Cd2hs.

le MPLS-N. D'autres groupes signataires ont estimé que le Troisième Front-Tamazuj était une invention des services de sécurité et des Forces armées soudanaises, qui voulaient l'utiliser pour nuire aux mouvements et à la mise en œuvre des mesures de sécurité.

37. L'incompréhension et la méfiance entre les Forces armées soudanaises et les mouvements ont continué de s'accroître à de multiples niveaux. Les Forces armées soudanaises ont reproché aux mouvements diverses violations de l'Accord liées au retour de leurs forces au Soudan²⁴. Les mouvements ont accusé les forces de sécurité de retarder délibérément la mise en œuvre des dispositions de sécurité, en particulier l'intégration des forces, afin de les affaiblir ; ils ont cité le manque de suivi approprié de la part du Gouvernement soudanais, les retards dans la création de mécanismes de mise en œuvre adéquats, le manque de soutien financier et logistique de la part du même Gouvernement en faveur de leurs forces qui avaient regagné le Soudan et la création toujours par le Gouvernement soudanais de « faux mouvements rebelles », faisant référence au Troisième Front-Tamazuj²⁵.

38. Après que les mouvements se sont plaints publiquement, le général al-Burhan a tenu une réunion avec eux et, le 5 juillet, publié des décrets portant formation des comités mixtes chargés des dispositions de sécurité (voir annexe 4). Malgré cette évolution, d'autres problèmes étaient prévus. En particulier, les mouvements et le Gouvernement soudanais n'étaient pas sur la même longueur d'onde en ce qui concerne l'intégration des forces des mouvements dans les Forces armées soudanaises et la création d'une « armée professionnelle nationale unique dotée d'une nouvelle doctrine militaire unifiée qui reflète la diversité démographique du Soudan »²⁶. Alors que les mouvements revendiquent désormais des nombres de combattants largement gonflés, dont la plupart ont été recrutés après leur retour au Soudan, les forces de sécurité ont clairement indiqué au Groupe d'experts que leur capacité d'intégrer les combattants rebelles était limitée et que, conformément au strict respect de l'Accord, tous les membres rebelles recrutés après la signature de l'Accord seraient exclus du processus. Tandis que certains mouvements avaient l'intention d'intégrer un grand nombre de combattants dans les Forces d'appui rapide, en juillet, Hemetti a informé le Groupe d'experts qu'elles ne pouvaient en absorber qu'une poignée. Les divergences entre le Gouvernement soudanais et les mouvements sur des questions telles que les grades militaires et les critères d'enrôlement étaient également susceptibles de créer de vives tensions.

39. Les dispositions de l'Accord relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, notamment les mesures visant à créer la commission régionale de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Darfour, qui serait chargée d'une évaluation complète des besoins et des défis, n'ont pas été appliquées. La Commission soudanaise de désarmement, de démobilisation et de réintégration a également confirmé que la vérification des forces des mouvements armés ne pouvait se faire sans une liste de combattants, qui devait être fournie au Comité du cessez-le-feu permanent.

40. La mise en œuvre ponctuelle de l'Accord a été signalée. Le 30 août, une force mixte non permanente est arrivée à Nyala à l'appui d'une visite du Gouverneur

²⁴ Il s'agit notamment du transfert de certains combattants à Khartoum et dans les grandes villes, de l'incapacité de cantonner leurs forces et de remettre leurs armes et du recrutement de nouveaux combattants après la signature de l'Accord de paix de Djouba. Réunions du Groupe d'experts avec les Forces armées soudanaises et le Service des renseignements généraux, à Khartoum, entre juin et juillet 2021.

²⁵ Réunions du Groupe d'experts avec divers commandants militaires des mouvements darfouriens, entre juin et juillet 2021.

²⁶ Accord de paix de Djouba du 3 octobre 2020, par. 33.5.1.

régional, Minni Arko Minawi. Le commandant de la force, le général de division Ismail Ibrahim, a déclaré, au nom du GLSF, qu'« ils étaient arrivés à Nyala avec des forces pour le volet Darfour, y compris le Mouvement de libération du Soudan (MLS), (l'aile de Minawi), le Conseil de transition, le MJE et les forces du Mouvement de libération du Soudan »²⁷.

41. Le 31 août, le Haut Comité militaire conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité a tenu sa première réunion sous la direction du Président du Conseil souverain de transition, le général al-Burhan, et du Vice-Président du Comité, le général de corps d'armée Suliman Sandal. Les participants ont examiné les dispositions de sécurité et les mécanismes de commandement et de contrôle. Ils ont également souligné l'importance de former le mécanisme supérieur sur la question des prisonniers de guerre et des personnes disparues. Le 5 septembre, la MINUATS a convoqué une réunion consultative technique du Comité du cessez-le-feu permanent établi dans le cadre du cessez-le-feu permanent au Darfour et des arrangements définitifs en matière de sécurité de l'Accord au Soudan. Les modalités de mise en œuvre du Comité du cessez-le-feu permanent et de ses mécanismes subsidiaires ont été abordées.

42. Le 3 décembre, il a été signalé qu'une composante de la Force de protection civile, constituée de 1 500 soldats, était arrivée à El Fasher. Ce groupe était composé des Forces armées soudanaises, des Forces d'appui rapide, des Forces de police soudanaises et de l'appareil de sécurité nationale. Les mouvements armés n'étaient pas représentés au sein de cette force. L'ancien Gouverneur par intérim du Darfour, Muhammad Issa Aliw, a rencontré le commandant de la Force de protection civile, le général de division Yasser Fadlallah al-Khidr, à El Fasher. Il a indiqué qu'elle aurait pour objectif de combattre les phénomènes négatifs, de régler les conflits tribaux et de protéger la saison des récoltes²⁸.

43. Le 6 décembre, le commandant des Forces d'appui rapide au Darfour oriental, le général de brigade Hussein Manzoul, a affirmé que la saison agricole précédente avait été l'une des plus calmes et des plus stables grâce aux efforts déployés par les forces régulières et aux réactions des citoyens au mécanisme de sécurité qui avait été mis en place. Il a dit que les Forces d'appui rapide avaient été déployées dans tous les endroits de la région pour assurer la sécurité et la stabilité²⁹. Cette affirmation était extrêmement discutable compte tenu des informations relatives à différents incidents de sécurité fournies par les sources du Groupe d'experts et largement relayées par les médias.

44. Le 8 décembre, le Haut Comité militaire conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité, dirigé par le général al-Burhan, a décidé de former une force commune de dissuasion (force conjointe de maintien de la paix) composée des Forces armées soudanaises, des Forces d'appui rapide, des Forces de police soudanaises, des mouvements armés signataires et du renseignement militaire. La force disposerait d'un commandement conjoint avancé à El Fasher dont l'objectif serait d'aider à assurer le maintien de la sécurité et la protection des citoyens et de leurs biens. Elle serait dotée de vastes pouvoirs lui permettant de maîtriser, d'enrayer et régler toutes les infractions, de recueillir les armes et de soumettre les contrevenants et les accusés aux tribunaux établis à cet effet. Elle devra garantir le respect de l'état de droit et contribuer à la protection des civils et à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba.

²⁷ Voir <https://alahdonline.net/11693/>.

²⁸ Voir www.assayha.net/85450/.

²⁹ Voir www.assayha.net/85756/.

2. Accord de paix de Djouba : points de vue du Darfour

45. Les mouvements signataires se sont attachés, notamment par l'intermédiaire de nombreuses visites effectuées par la personne de leurs dirigeants dans les cinq États, à mobiliser le soutien en faveur de l'Accord de paix de Djouba au Darfour. Cependant, de nombreux interlocuteurs locaux du Groupe d'experts, tout en admettant souvent que la signature de l'Accord constituait une évolution positive, se montraient sceptiques. C'est ainsi que les personnes déplacées que le Groupe d'experts a rencontrées au Darfour méridional et septentrional étaient soit contre l'Accord, soit sceptiques quant à sa mise en œuvre. Dans le camp de Zamzam, les personnes déplacées se sont plaintes que la situation s'était compliquée à cause de « divers groupes armés qui se déplaçaient » et ont demandé que les « gens de l'Accord de paix de Djouba » soient désarmés ou expulsés du camp. Les comités de résistance à El Fasher ont soutenu l'Accord, mais ont évoqué des points négatifs tels que la présence de milices armées dans la ville³⁰.

46. Les comités de résistance de Nyala ont considéré l'Accord comme le premier pas vers une paix globale, mais indiqué que la sécurité et le retour dans les régions d'origine étaient les principaux problèmes. Ils ont également mentionné l'afflux de colons étrangers et de migrants illégaux et demandé que justice soit faite, notamment que les auteurs de ces actes soient traduits devant la Cour pénale internationale. Les interlocuteurs s'inquiètent du fait qu'il y a beaucoup d'inconnus portant différents uniformes dans la ville (« nous ne pouvons pas savoir qui est militaire et qui ne l'est pas »)³¹.

3. Groupes réfractaires

47. Après la signature de l'Accord, le Gouvernement soudanais et les médiateurs sud-soudanais ont poursuivi leurs efforts visant à tendre la main aux groupes réfractaires, en particulier l'ALS-AW. Après avoir atteint Djouba le 15 mars, Abdul Wahid al-Nur a tenu diverses consultations avec certains représentants du Gouvernement soudanais, les médiateurs, les représentants de la communauté internationale et ses partisans pour discuter de la marche à suivre. En juillet, l'ALS-AW a organisé une conférence à Jaw (Soudan du Sud), à laquelle ont participé plus de 100 délégués venus de Jebel Marra, de quelques autres régions, du Soudan du Sud et de Libye. Tout en déclarant qu'il était désormais en faveur de la paix, il a rejeté le processus de paix de Djouba et l'Accord. Il a plutôt préconisé un dialogue soudano-soudanais à l'intérieur du Soudan, pour discuter des questions soudanaises (non limitées au Darfour), mais les détails pratiques relatifs à la poursuite d'un tel dialogue restaient imprécis. Plusieurs interlocuteurs de haut niveau du Gouvernement soudanais ont exprimé au Groupe d'experts leur frustration à l'égard d'Abdul Wahid et souligné que la mise en œuvre de la paix devait se poursuivre avec ou sans lui.

48. Les dirigeants de plusieurs plus petits groupes opérant en Libye, tels que le Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire de Musa Hilal, le Nouveau MJE, Abbas Aseel Jebel Mun, Zekeria Alduch et Yasin Osman, ont exprimé au Groupe d'experts leur volonté de s'engager dans des pourparlers de paix et de retourner au Soudan et s'emploient à trouver le meilleur moyen de prendre langue avec le Gouvernement soudanais à cet égard.

³⁰ Réunion du Groupe d'experts à El Fasher en juillet 2021.

³¹ Réunion du Groupe d'experts à Nyala en juillet 2021.

B. Groupes armés au Darfour

1. Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid à Jebel Marra

49. Au cours de la période considérée, une trêve de fait a été conclue entre les deux factions de l'ALS-AW à Jebel Marra, suite à l'intervention des chefs civils et traditionnels locaux. Selon des sources au sein du mouvement, la faction de Mubarak Aldouk étudiait les possibilités d'engager des pourparlers de paix avec le Gouvernement soudanais.

50. Abdul Wahid Nur était dans une position difficile car les autorités sud-soudanaises auraient accentué la pression sur lui pour qu'il s'associe au processus de paix. De nouvelles initiatives ont également été prises par la communauté four pour s'y rallier et collaborer à ce sujet avec le Gouvernement soudanais et les médiateurs sud-soudanais. Au début du mois de mai, une vingtaine de représentants de la communauté four du Darfour (autorités traditionnelles, personnes déplacées et société civile) ont tenu un atelier à Djouba (facilité par l'organisation non gouvernementale française Promediation) afin d'élaborer une stratégie de paix pour ladite communauté et rencontré le médiateur en chef sud-soudanais, Tut Gatluak³².

51. L'ALS-AW a continué à se trouver dans une situation de « ni guerre ni paix ». Le retour d'Abdul Wahid en Afrique et sa décision de s'engager politiquement pour résoudre les problèmes au Soudan et au Darfour ont entraîné une désescalade des tensions sur le terrain entre les militaires du mouvement et les forces de sécurité. Le mouvement ne s'est pas livré à des affrontements graves avec les forces gouvernementales soudanaises, à l'exception de combats sporadiques dans le nord du Jebel Marra avec un ancien commandant local de l'ALS-AW, Al-Sadiq Foka, qui a rejoint les rangs des Forces armées soudanaises en 2016. À la mi-juillet, selon des sources locales, cinq des soldats de Foka ont été tués dans une attaque de l'ALS-AW à Arou.

52. De même, les luttes internes entre les fidèles d'Abdul Wahid dirigés par le commandant général Abdelgadir Abdelrahman Ibrahim, connu sous le nom de « Gaddura », et la faction dissidente dirigée par Mubarak Aldouk et Zanon Abdulshafi ont nettement baissé³³. Cela tenait en partie à la lassitude des deux groupes rivaux, qui ont compris qu'ils ne pouvaient pas se vaincre l'un l'autre, et à une médiation menée par plusieurs représentants de la société civile locale en février. Le groupe d'Aldouk et de Zanon restait intéressé par l'idée de rejoindre le processus de paix et a établi des contacts initiaux avec les autorités locales du Gouvernement soudanais et plusieurs groupes signataires de l'Accord à cet égard.

53. L'ALS-AW a continué à profiter de l'augmentation des recettes tirées de l'exploitation de l'or pour renforcer les moyens dont elle dispose. Plusieurs lots de centaines de nouvelles recrues ont reçu une formation militaire dans le quartier général du mouvement à Torontonga, et le mouvement a acquis davantage d'armes, grâce à ses relations avec certaines milices arabes basées aux abords du Jebel Marra.

³² Voir <http://promediation.org/>.

³³ S/2021/40, par. 36.

Figure I
Photographie d'une cérémonie de remise de diplômes à un lot de combattants de l'ALS/AW à Torontonga, le 1^{er} juin 2021.



Source : Groupe d'experts.

54. Le 31 août, l'ALS-AW a remis un prisonnier de guerre au Comité international de la Croix-Rouge. Le prisonnier de guerre, Abdul Rahim Muhammad Hussein, a été capturé en février 2021 dans la région de Rakona lors d'une altercation entre les Forces armées soudanaises et les forces de l'ALS-AW. Le porte-parole de l'ALS-AW, Muhammad Abdul Rahman Al-Nayer, a déclaré que la décision de le libérer avait été prise conformément aux conventions et traités internationaux relatifs au traitement des prisonniers de guerre et qu'elle tenait compte de son état de santé³⁴.

2. Musa Hilal (SDi.002) et le Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire

55. Détenu depuis novembre 2017 et faisant l'objet de poursuites par un tribunal militaire, Hilal a été libéré le 11 mars 2021. Depuis lors, Hilal a essayé de trouver ses marques, explorant les possibilités de nouvelles alliances politiques, organisant de nombreuses réunions avec les principales parties prenantes darfouriennes et soudanaises afin de se tailler un nouveau rôle dans la transition actuelle (voir annexe 5).

3. Groupes signataires de l'Accord de paix de Djouba au Darfour

56. Depuis novembre 2020, conformément à l'Accord, un nombre important de forces militaires des mouvements signataires sont rentrées au Soudan depuis la Libye avec des véhicules techniques équipés de mitrailleuses lourdes montées, de divers types d'armes et de quelques véhicules blindés : environ 250 voitures pour l'ALS-MM, 200 pour le Rassemblement des forces de libération du Soudan (GSLF), 50 pour le MJE et 40 pour l'ALS-CT³⁵.

57. Parmi les commandants influents qui sont rentrés de Libye figurent le commandant général de l'ALS-MM, le général de corps d'armée Juma Hagggar, le chef du renseignement militaire, le général de brigade Haroun Saleh Diffa « Tawila », et le chef des opérations, le colonel Amir Djoka ; le commandant général du

³⁴ Voir www.darfur24.com/en/2021/09/11/slm-al-nur-releases-a-prisoner-of-war-on-health-ground/.

³⁵ Entretiens avec des membres de groupes armés lors de la visite du Groupe d'experts au Soudan entre juin et juillet 2021.

Rassemblement des forces de libération du Soudan (GSLF), Abdallah Bashar Jeli « Janna », et les commandants Ahmed Abu Tonga et Musa « ComGroupe », ainsi que les commandants du MJE Yahia Omda et Mohamed Dardug. Au début du mois d'avril, l'ALS-MM a également rapporté environ 25 véhicules techniques du Soudan du Sud³⁶.

58. L'ALS/MM a posté ses forces dans plusieurs endroits principaux du Darfour septentrional : Oumm Barrou (camp principal avec environ 90 véhicules), Wadi Furawiyah (zone d'origine de Minni Minawi), Koutoum, Kornoi, Tine, Mouzbat, Abou Gamra et El Fasher. Le MJE s'est installé à Bassao (Darfour septentrional), avant de déployer certaines de ses forces dans des endroits comme Tine. La base principale de l'ALS-CT était à Korma (Darfour septentrional), tandis que le camp principal du Rassemblement des forces de libération du Soudan (GSLF) se trouvait à Aboulia (près d'Oumm Barrou).

59. À plusieurs reprises, les forces des mouvements ont mené des opérations de sécurité locales et des patrouilles militaires. Ainsi, début juillet, certaines forces du MJE sont intervenues pour mettre fin à des combats intercommunautaires entre les communautés Gimir et Tama au Darfour occidental. Le mouvement signataire a établi une présence militaire conjointe autour des anciennes installations de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à El Fasher afin d'empêcher le pillage et de garantir la remise des installations au Gouvernement soudanais, tandis que certains se sont livrés à des activités criminelles, comme le réquisitionnement de marchandises dans les convois d'entrepreneurs des Nations Unies transportant des biens de l'Organisation depuis les anciens complexes de la MINUAD à El Fasher. Selon des sources locales, le Wali du Darfour septentrional est intervenu pour obtenir la restitution de certains des objets pris.

60. Plusieurs interlocuteurs darfouriens ont informé le Groupe d'experts que, dans certaines localités, le retour des combattants de Libye avait une incidence néfaste sur les conditions de sécurité locales. Leur présence a contribué à la grande disponibilité des armes à feu et à la hausse de la criminalité, car des hommes armés se faisant passer pour des membres de groupes signataires de l'Accord (une affirmation souvent impossible à vérifier) circulaient librement. Parfois, le retour de ces forces a également avivé les tensions locales dans les régions où les mouvements étaient considérés comme alignés sur les communautés locales. C'est ainsi que, le 23 avril, des hommes armés de la communauté arabe de Terjem ont attaqué un camp militaire de l'ALS-CT dans la région de Gusan Jamat (Darfour méridional), puis attaqué et pillé plusieurs villages habités par des Four dans les environs, tuant cinq civils³⁷.

61. Les retards survenus dans la mise en œuvre des dispositions de sécurité et le manque de moyens de subsistance qui en découle ont suscité un vif mécontentement chez les combattants rebelles qui sont revenus de Libye. Cette situation a créé des problèmes entre les forces des mouvements et leurs dirigeants politiques, auxquels les combattants reprochent de ne pas tenir leurs promesses et de ne pas les payer. Certains combattants, frustrés par la situation, ont commencé à quitter les mouvements. En juillet, un dirigeant de l'ALS-CT a informé le Groupe d'experts qu'une vingtaine de combattants avaient quitté le mouvement au cours des dernières semaines.

³⁶ Ibid.

³⁷ Les Terjem ont affirmé avoir attaqué le camp en guise de représailles à la suite du vol de chèvres par des combattants de l'ALS-CT, tandis que les dirigeants de l'ALS-CT et les chefs traditionnels four interrogés par le Groupe d'experts pensaient que les Terjem craignaient que l'ALS-CT ne soutienne les Four locaux contre eux.

4. Recrutement dans les mouvements signataires

62. Après leur retour au Darfour, tous les mouvements signataires ont procédé au recrutement à grande échelle de nouveaux combattants. Les anciens combattants qui avaient quitté les mouvements des années auparavant ont été ciblés, ainsi que les jeunes, notamment les étudiants. Le recrutement se faisait principalement par le biais de relations personnelles et familiales. Si la plupart des mouvements n'avaient pas d'argent à offrir, ils promettaient souvent des postes et des grades dans les forces de sécurité. Ainsi, un commandant de l'ALS-CT a déclaré au Groupe d'experts que le mouvement avait recruté 11 000 nouveaux combattants rien qu'au Darfour méridional et central, rassemblés dans des dizaines de camps.

Figure II

Photographie des forces de l'ALS-CT intégrant l'architecture de sécurité du Gouvernement soudanais conformément à l'Accord de paix de Jouba à Korma, à l'ouest d'El Fasher, en décembre 2021



Source : Groupe d'experts.

Figure III
Photographie d'une cérémonie commémorant l'intégration des forces de l'ALS-CT dans l'architecture de sécurité du Gouvernement soudanais à Korma



Source : Groupe d'experts.

63. Les recrues ont reçu une formation militaire et obtenu leur diplôme. Ainsi, le 10 juillet, l'ALS/MM a organisé une cérémonie publique de remise de diplômes dans la localité de Kornoï pour environ 2 000 nouveaux combattants, tous recrutés après la signature de l'Accord³⁸. L'Alliance soudanaise a organisé une cérémonie de remise de diplômes similaire en juillet.

C. Groupes armés darfouriens présents en Libye

1. Groupes signataires de l'Accord de paix de Djouba : « Un pied au Darfour et un pied à Benghazi »

64. Au cours de la période considérée, les signataires de l'Accord de paix de Djouba (ALS-MM, GSLF, MJE et ASL-CT) ont continué à disposer de forces importantes en Libye. Les faits nouveaux qui y sont intervenus sur le plan politique ont servi à repousser les groupes armés darfouriens et les autres combattants étrangers qui s'y trouvent encore. L'ALS-MM disposait d'environ 200 véhicules, principalement dans la région de Joufra, sous la direction du commandant adjoint, le général de division Jabir Ishag, et du chef d'état-major militaire, le général de division Faysal Saleh. Le commandant en chef adjoint de l'ALS-MM, Jaber Ishaq, l'architecte de l'installation du groupe en Libye et un commandant de renom, s'apprête également à rentrer avec plusieurs centaines de soldats au Soudan, où il doit représenter l'ALS-MM au sein du Comité du cessez-le-feu permanent établie par l'Accord. Le Rassemblement des forces de libération du Soudan (GSLF) disposait d'une centaine de véhicules en Libye, à Joufra et dans les localités du sud, comme Tmassah, sous la direction du commandant général adjoint Aboud Adam Khater. Même si elle a ramené un nouveau groupe de combattants et quelques dizaines de véhicules au Darfour septentrional en avril, l'ALS-CT a conservé une petite force en Libye. À la mi-novembre, le commandant militaire en chef de l'ALS-CT, Saleh Jebel Si, est revenu au Darfour avec plusieurs dizaines de véhicules. Le MJE a établi une petite force entre Qatroun et les montagnes de Kilinja, sous le commandement d'Abdel Karim Cholloy.

³⁸ Voir <https://suna-sd.net/read?id=717248>.

65. Plusieurs sources au sein des mouvements ont déclaré au Groupe d'experts que les mouvements n'avaient pas l'intention de se retirer complètement de la Libye à ce stade, car ils continuaient à obtenir la plupart de leurs financements et de leurs approvisionnements grâce à leurs engagements dans ce pays. Comme l'a dit un commandant au Groupe d'experts, « nous aurons un pied au Darfour et un pied à Benghazi ». Faute de soutien de la part du Gouvernement soudanais, les mouvements dépendaient de leur présence en Libye pour l'approvisionnement de leurs forces au Darfour. Ainsi, toutes les quelques semaines, les forces de l'ALS-MM dans le sud de la Libye envoyaient un convoi de camions remplis de fournitures (nourriture et carburant) au principal camp du mouvement au Darfour, à Oumm Barrou. Les paiements et le soutien financier à la plupart des groupes armés étrangers en Libye ont toutefois été réduits ou complètement supprimés. Cette situation a évolué en raison de la forte pression exercée par la communauté internationale et par la population interne de la Libye pour que tous les combattants étrangers quittent le pays.

66. La lenteur de la mise en œuvre des dispositions de sécurité prévues par l'Accord a également eu un effet très dissuasif sur le retour complet des forces. Leur intégration dans les forces de sécurité étant retardée, les combattants de retour au pays vivent des conditions difficiles. Plusieurs membres des mouvements ont mentionné au Groupe d'experts que les groupes ont gardé la plupart de leurs armes lourdes en Libye parce qu'ils ne savaient pas encore si l'on pouvait faire confiance au Gouvernement soudanais pour la mise en œuvre de la paix.

67. Les mouvements ont continué à envoyer de nouvelles recrues en Libye. Un commandant de l'ALS-MM a informé le Groupe d'experts que le mouvement avait envoyé environ 500 recrues du Darfour en janvier-février, puis 300 autres en avril. L'ALS-MM a rassemblé de nouvelles recrues dans son camp d'Oumm Barrou et les camions venus apporter le ravitaillement à ses forces au Darfour (voir ci-dessus) sont repartis avec elles en direction de la Libye, où elles ont reçu une formation militaire à son quartier général à Zillah. Ces déplacements entre la Libye et le Darfour étaient coordonnés par le commandant Yusuf Zakaria, un parent de Juma Haggar.

2. Formation militaire assurée par des formateurs étrangers au Darfour

68. Plusieurs sources au sein du GSLF et de l'ALS-MM ont informé le Groupe d'experts qu'ils ont bénéficié d'une formation militaire au Darfour dispensée par des formateurs étrangers. Cette information a été confirmée au Groupe par des interlocuteurs de l'appareil de sécurité du Gouvernement soudanais. Les enquêtes du Groupe d'experts, qui sont en cours, ont révélé que, de décembre 2020 à juillet 2021, neuf ressortissants sud-africains sous contrat indépendant ont formé de nouvelles recrues des mouvements signataires dans leurs camps d'entraînement au Darfour septentrional. La formation a eu lieu dans le camp d'entraînement de l'ALS-MM à « Orusheng » (près d'Abou Gamra) et dans le camp du GSLF à Aboulia. Les formateurs ont quitté le Soudan au début du mois de juillet, après l'annulation brusque de leur contrat de formation. Environ 1 000 nouvelles recrues ont été formées à l'utilisation de fusils, de mitrailleuses lourdes, de lance-roquettes et de mortiers. Un autre groupe d'environ 1 000 nouvelles recrues était également présent, attendant une formation qui n'a jamais eu lieu.

69. Des membres des Forces armées soudanaises interrogés par le Groupe d'experts à Khartoum en juillet ont déclaré que le Gouvernement soudanais n'avait été ni consulté ni informé par les mouvements de cette activité de formation. Un membre du Conseil souverain de transition a informé le Groupe d'experts que la formation de combattants darfouriens sur le sol soudanais par des étrangers était « inacceptable ». L'enquête suit son cours.

3. Groupes non signataires en Libye

70. Même compte tenu de la pression internationale, les mouvements non signataires ont continué à disposer de forces importantes en Libye. L'ALS-AW avait en Libye un contingent doté d'environ 100 véhicules armés, dirigé par le chef d'état-major Yusif Ahmed Yusif, dit « Karjakola ». En avril, le Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire (SRAC) de Musa Hilal s'est scindé en deux factions pour des questions d'argent : une faction dirigée par le secrétaire général, Mohamed Bakhit « Doydoy », disposait de forces dans la région de Syrte, tandis que l'autre, dirigée par le commandant général Ahmed Samah, était basée à Joufra. L'ALS-AW et le Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire ont continué à recruter et à former de nouveaux combattants, comme on peut le voir, par exemple, dans les vidéos des cérémonies de remise des diplômes diffusées par les groupes³⁹.

71. Outre ces deux grands mouvements non signataires, plusieurs petits groupes, tels que les Forces du Mouvement pour l'Assemblée de la justice et l'égalité d'Abdallah Banda, ont continué à opérer en Libye aux côtés de l'Armée nationale libyenne, principalement à Joufra, sous l'égide de l'ALS-MM, dans le cas de Banda. Depuis février, les dirigeants de plusieurs de ces petits groupes ont exprimé à plusieurs reprises au Groupe d'experts leur volonté d'engager des pourparlers de paix avec le Gouvernement soudanais et de retourner au Soudan, mais ils n'ont pas encore trouvé la bonne méthode et le bon canal pour prendre langue avec lui.

72. Il est difficile de donner une estimation précise du nombre de combattants darfouriens en Libye, car les informations sont difficiles à vérifier sur le terrain. En outre, de nombreux Darfouriens ont rejoint les factions belligérantes libyennes à titre individuel, en dehors des groupes armés darfouriens (voir annexe 7). Contrairement aux mouvements signataires, les mouvements non signataires ne subissent pas de pression pour quitter la Libye. Ils continuent de bénéficier des incitations de l'Armée nationale libyenne et aucun facteur ne les pousse à retourner au Darfour.

4. Relations avec l'Armée nationale libyenne

73. Malgré la signature, le 23 octobre 2020, de l'Accord de cessez-le-feu en Libye, en vertu duquel tous les combattants étrangers devaient quitter le pays, la plupart des groupes darfouriens qui y sont présents ont continué à travailler sous les ordres de l'Armée nationale libyenne. À la suite de l'Accord de cessez-le-feu, en avril, l'Armée nationale libyenne a demandé aux groupes de déplacer les forces qu'ils avaient à Harawa (près de Syrte), où elles étaient très visibles, vers Joufra, un endroit plus éloigné.

74. Des réunions de liaison entre les principaux commandants darfouriens et des officiers de haut rang de l'Armée nationale libyenne se sont tenues à Benghazi à plusieurs reprises en 2021. L'Armée nationale libyenne a continué à effectuer des paiements et à fournir un appui logistique aux cinq principaux groupes (ALS-MM, GSLF, ALS-TC, SRAC et ALS-AW). Entre février et mars, l'Armée nationale libyenne a tenté de se réorganiser avec ces cinq mouvements, ainsi qu'avec le Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT), un groupe rebelle tchadien, en faisant six de ses divisions distinctes (une pour chaque groupe). Des inquiétudes subsistent quant au fait que les paiements versés à la plupart des groupes n'ont pas été réguliers et qu'ils ont diminué en raison de l'absence d'opérations en Libye et de l'inactivité récente des soldats.

³⁹ Voir www.youtube.com/watch?v=xPDeMrGqhc8.

5. Coordination avec les Émirats arabes unis

75. Selon diverses sources, en Libye, les officiers émiratis ont continué de se coordonner avec les cinq principaux mouvements pour leur assurer un soutien financier et logistique. Au cours de la période considérée, plusieurs réunions ont eu lieu à Benghazi à cet égard. Après la scission en avril au sein du SRAC entre les factions de Doydoy et de Samah (voir annexe 7), des officiers émiratis ont organisé des consultations avec les deux parties à Benghazi pour les réconcilier, mais sans succès⁴⁰.

76. Les Émirats arabes unis ont accueilli dans le pays les familles de certains commandants darfouriens basés en Libye, afin de cultiver des relations directes et personnelles avec ces commandants. Au sein de l'ALS-MM, Juma Hagggar, Jaber Ishag et Faysal Saleh ont bénéficié de telles dispositions.

D. Armes et munitions

77. La présence et la prolifération d'armes et de munitions au Darfour ont continué de faire peser une menace considérable sur la sécurité de la région. Le Groupe d'experts a reçu la confirmation de multiples sources que les marchands transfrontaliers continuaient d'offrir une vaste gamme d'armes et de munitions sur les marchés locaux du Darfour à des prix standard⁴¹. Il s'agissait d'armes à feu automatiques, de lance-roquettes, d'armes de poing, de fusils de haute précision à longue portée et même de missiles sol-air.

78. La présence et l'utilisation d'armes dans la plupart des régions du Darfour ont continué d'être manifestes dans les multiples attaques intercommunautaires, les vols à main armée et autres activités criminelles. Le commandant de la base militaire frontalière de Shirlit, le lieutenant-colonel Ali Ahmed Mahmoud Awajeh, a indiqué dans des déclarations que les Forces d'appui rapide, le groupe « Bouclier du désert mobile » déployé sur la bande frontalière entre le Soudan, l'Égypte et la Libye, avaient saisi une cargaison d'armes, de munitions et d'explosifs en provenance de la Libye⁴². Quatre membres des bandes de trafiquants d'armes, dont deux de nationalité libyenne, ont été arrêtés et remis aux autorités compétentes. On ignore toutefois la destination de l'envoi.

79. L'intensité des attaques et des représailles dans les communautés de l'ensemble du Darfour a clairement montré que la circulation et la prolifération des armes sont des facteurs clés du conflit qui doivent être maîtrisés de toute urgence. La lenteur actuelle de la mise en œuvre des dispositions tangibles de l'Accord entravera sérieusement toute tentative visant à exercer un contrôle sur les armes légères et de petit calibre au sein des communautés. Tant que les facteurs qui poussent des acteurs non étatiques au Darfour à posséder des armes ne seront pas correctement examinés, les communautés résisteront à toute mesure tendant à les limiter.

80. Au cours des derniers mois, certaines communautés qui étaient auparavant du côté des perdants et avaient leurs terres occupées et des moyens armés limités, ont commencé à s'organiser pour se protéger et se procurer des armes. Cela s'est vu au Darfour occidental, où, en réponse aux attaques menées par des Arabes armés contre les camps de Krinding à la fin du mois de décembre 2019, la communauté masalit a acquis de nombreuses armes pour se protéger, en partie grâce aux contributions de la

⁴⁰ Réunion du Groupe d'experts avec des interlocuteurs lors de sa visite au Soudan, entre juin et juillet 2021.

⁴¹ Entretiens du Groupe d'experts lors de sa visite à El Geneina et Nyala, entre juin et juillet 2021.

⁴² Parmi les objets confisqués figurent deux voitures, 36 fusils, deux caisses de grenades à main, des mitrailleuses lourdes, un lance-roquettes et une grande quantité de munitions.

diaspora. Au Darfour méridional, plusieurs militants et chefs traditionnels four que le Groupe d'experts a rencontrés ont expliqué que les communautés four locales avaient l'intention de suivre la même voie et cherchaient à acheter des armes. Ces tentatives des communautés locales de prendre leur sécurité en main, résultant de l'incapacité du Gouvernement soudanais de les protéger, n'augurent rien de bon pour la stabilité du Darfour.

E. Violation de l'interdiction de circulation des armes au Darfour

81. En vertu du paragraphe 3 de la résolution 2562 (2021), le Gouvernement soudanais a été prié de soumettre à l'examen du Comité et, le cas échéant, à son approbation préalable, des demandes concernant l'acheminement d'équipements et de fournitures militaires dans la région du Darfour, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba. Le Groupe d'experts a noté qu'aucune demande de ce type n'a été reçue du Gouvernement soudanais au cours de la période considérée. Le non-respect de cette obligation constituerait une violation de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU.

F. Restes explosifs de guerre

82. Les restes explosifs de guerre ont continué à avoir un effet néfaste sur les communautés et les civils, en particulier les femmes et les enfants, plusieurs d'entre eux ayant été victimes d'explosions mortelles. Un incident recensé s'est produit fin août à Koulbous à El Geneina, au Darfour occidental, où un garçon de 11 ans a été grièvement blessé par l'explosion d'une grenade à main avec laquelle il jouait. De nombreux incidents ne sont pas signalés en raison du manque d'accès aux autorités et aux structures médicales. Des témoins oculaires à El Geneina ont fourni au Groupe d'experts diverses images de plusieurs restes explosifs de guerre qui posent manifestement de graves risques pour les communautés locales.

83. Conformément aux objectifs stratégiques de la MINUATS au Darfour, le Service de la lutte antimines des Nations Unies au Soudan a été intégré à la Mission en janvier 2021 dans le cadre de cette action de lutte. Le Service de la lutte antimines aide le Centre national de lutte antimines du Soudan à renforcer les moyens institutionnels dont il dispose afin que le pays puisse respecter l'obligation qu'il a contractée en vertu de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, à savoir rendre son territoire exempt de mines d'ici à avril 2023, et assurer les activités de déminage humanitaire⁴³. Selon le plan opérationnel 2020-2023 pour le Soudan et les groupes de surveillance, la superficie totale des restes explosifs de guerre a été estimée à 4,31 km² dans les trois territoires du Nil Bleu, du Darfour méridional et du Kordofan méridional⁴⁴.

⁴³ Voir www.unmas.org/en/programmes/sudan. Le Service de la lutte antimines mobilise des fonds et gère les activités de remise à disposition des terres (enquête et dépollution), de sensibilisation au danger des engins explosifs et d'assistance aux victimes en coordination avec le Centre national de lutte antimines. Il veille à ce que les activités de déminage soient coordonnées pour assurer les besoins humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. Il fournit également des conseils techniques et des formations au Centre national de lutte antimines et aux organisations non gouvernementales nationales de lutte antimines.

⁴⁴ Voir www.the-monitor.org/en-gb/reports/2021/sudan/impact.aspx. On s'attendait à ce que la quantité de restes explosifs de guerre enregistrés augmente avec l'achèvement d'une enquête non technique en 2021, laquelle est toujours en cours.

84. La MINUATS a aidé le Centre national de lutte antimines à ouvrir le 14 octobre le Centre régional soudanais de formation aux activités de déminage humanitaire. Le Centre national vise à renforcer les moyens de lutte antimines et à fournir une assistance technique à la région, y compris au Tchad, à la Libye et aux États arabes, ainsi qu'à assurer une meilleure formation aux autorités nationales de sorte qu'elles puissent faciliter l'aide humanitaire et répondre aux exigences liées à l'enlèvement des mines terrestres et des restes explosifs de guerre⁴⁵.

VII. Droit international humanitaire

A. Violence intercommunautaire

85. Les tensions intercommunautaires ont été exacerbées tout au long de la période considérée, caractérisée par des conditions de sécurité extrêmement précaires et des violences impliquant des agriculteurs sédentaires et des communautés pastorales ou nomades. Les causes principales des conflits stipulées dans les protocoles de l'Accord⁴⁶ n'ont pas été traitées. Les tensions profondes entre les différentes communautés ont donné lieu à des attaques et à des représailles, qui ont fait un grand nombre de morts et de blessés, causé des dégâts et des destructions de biens et provoqué des pillages de bétail et des enlèvements, selon des sources locales. Dans un contexte de violence accrue, des déplacements secondaires de personnes ont eu lieu et un nombre écrasant de civils ont fui vers le Tchad pour s'y réfugier.

86. Le Darfour occidental a connu quatre vagues de violences meurtrières depuis 2019, qui ont touché plusieurs localités, notamment les communautés situées à la frontière entre le Soudan et le Tchad. Certains incidents étaient liés à des affrontements à propos des terres et de l'accès aux terres agricoles, opposant les éleveurs aux agriculteurs, ainsi que les rapatriés menant des activités agricoles contre de nouveaux occupants. Le 4 avril 2021, la Coordination générale des camps de personnes déplacées et de réfugiés a spécifiquement désigné El Geneina, le camp de personnes déplacées de Kalma, Saraf Omra, Toulous et la localité de Gereida comme les zones où régnait la plus grande insécurité, ce qui faisait des victimes et entraînait de nouveaux déplacements. En novembre, la situation à Gereida s'était améliorée grâce à une présence policière permanente, preuve qu'une telle présence, dotée de toutes les ressources nécessaires, peut contribuer à renforcer la sécurité dans certaines zones.

87. La ville d'El Geneina et les zones voisines du Darfour occidental connaissent régulièrement de graves flambées de violence depuis 2019. En avril 2021, la recrudescence de la violence avait pris des dimensions catastrophiques, selon les autorités du Darfour occidental. Le conflit a également entraîné des déplacements secondaires et un afflux de réfugiés au Tchad voisin. Les affrontements (« les Rouges contre les Noirs », selon un interlocuteur basé à Jabal) ont mis aux prises les citoyens arabes d'El Geneina et des combattants arabes d'autres États et du Tchad. Des sources locales ont affirmé que les événements avaient revêtu la forme d'un nettoyage ethnique, dirigé contre les Massalit et d'autres communautés non arabes.

88. Un représentant de Médecins sans frontières à El Geneina a indiqué qu'entre janvier et avril 2021, le conflit avait tué plus de 150 personnes du Darfour occidental

⁴⁵ Voir <https://unitams.unmissions.org/en/opening-regional-mine-action-training-centre-sudan-key-factor-peace-and-humanitarian-access>.

⁴⁶ Par exemple, la justice, la responsabilité et la réconciliation, les indemnisations et les réparations, les personnes déplacées et les réfugiés, le développement du secteur nomade et pastoral dans la région du Darfour, les terres et les hawakeers.

et forcé plus de 100 000 personnes à quitter leur foyer. Face au risque de nouvelles violences, de nombreuses personnes avaient initialement trop peur de regagner leurs villages, mais des mois plus tard, les gens ont commencé à revenir et à reconstruire⁴⁷.

89. Cette confiance a été de courte durée, car les personnes déplacées ont été de nouveau prises dans un regain de violence meurtrière. Les affrontements qui ont éclaté au cours des mois de juillet et d'août dans différentes localités du Darfour occidental, dont certains étaient dus à des différends concernant des terres agricoles, ont entraîné les meurtres et blessures de plusieurs personnes déplacées (y compris des femmes et des enfants), le viol de femmes et de jeunes filles mineures, la destruction gratuite de biens et d'articles ménagers, ainsi que de nouveaux déplacements.

90. Au cours de cette période, l'Organisation internationale pour les migrations a signalé que 149 115 personnes (30 357 ménages) cherchaient un abri à El Geneina et dans les villages environnants. Dans son rapport, il a été souligné qu'au moins 19 532 nouvelles personnes déplacées avaient perdu leurs effets personnels et leur bétail, le bilan total s'élevant à 283 morts, 650 blessés et 20 305 personnes ayant subi des pertes graves⁴⁸. L'OIM a également relevé « les inquiétudes suscitées par les informations faisant état d'attaques contre des femmes et des enfants ainsi que contre des installations humanitaires à El Geneina ».

91. Certaines des sources du Groupe d'experts à El Geneina ont confirmé ce caractère inquiétant des affrontements et en ont imputé la responsabilité aux Forces d'appui rapide (assimilées aux Janjaouids) ou à diverses « milices arabes ». Il y en a qui ont parlé d'attaques coordonnées des Janjaouids dans le cadre d'une offensive à trois axes à partir du Soudan, du Tchad et de la République centrafricaine. Le 5 avril 2021, le Gouverneur du Darfour occidental, Mohammed Abdullah Al-Doma, a déclaré que « des milices armées venues du Tchad et des régions de Saraf Oumra et Zalingei ont attaqué la ville ». Le 9 avril, lors de sa conférence de presse tenue à Khartoum, le Gouverneur a accusé des « milices transfrontalières » (en provenance du Tchad et de la Libye) et des milices locales du Darfour septentrional et méridional et de Wadi Saleh, au Darfour central, mais a nié l'implication des Forces d'appui rapide et souligné que les auteurs des attaques s'en étaient également pris à elles.

92. Les Forces d'appui rapide, quant à elles, ont accusé les mouvements non signataires et le MPLS-N (faction d'Al-Hilu). Al-Hilu lui-même et d'autres non signataires ont rejeté ces allégations qu'ils ont jugées infondées. Le 28 avril, les Forces d'appui rapide ont annoncé qu'elles avaient arrêté certains éléments impliqués dans les événements d'El Geneina, arguant que l'attaque « a délibérément coïncidé avec l'arrivée des mouvements armés au Darfour ». Certains interlocuteurs ont accusé le Troisième Front-Tamazuj (mouvement signataire de l'Accord, voir ci-dessous) d'avoir participé aux attaques dans le quartier de Jabal, ainsi que dans les camps de personnes déplacées de Krinding et d'Abouzar.

93. Le 28 avril, Hemetti a fait remarquer que « le problème d'El Geneina est unique... entre voisins... de maison en maison »⁴⁹. Le 19 mai, une nouvelle attaque s'est produite à Gailu (région de Tendelti), dans le Darfour occidental, après quoi le Gouverneur du Darfour occidental a ordonné le creusement d'une tranchée près d'El Geneina « pour empêcher la contrebande et protéger les citoyens ».

⁴⁷ Voir www.aljazeera.com/opinions/2021/9/21/west-darfur-still-desperately-needs-humanitarian-help.

⁴⁸ Voir <https://dtm.iom.int/reports/sudan---emergency-event-tracking-report-ag-geneina-west-darfur-013-part-1-2021>.

⁴⁹ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/attacks-on-north-darfur-villages-continue-leave-three-people-dead.

94. En juillet, le Groupe d'experts a appris que les différends concernant l'accès aux terres agricoles entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil avaient refait surface dans le Darfour septentrional, exacerbés par la concurrence autour de ressources locales peu abondantes et les changements dans la dynamique du pouvoir. C'est ainsi que, dans le Darfour méridional, la communauté locale Dajo avait averti les membres de la communauté four des camps de personnes déplacées d'Otash et de Kalma de ne pas cultiver de terres dans ces localités.

95. Lors des réunions avec le Groupe d'experts en juillet, des sources locales au Darfour septentrional ont fait état des risques rencontrés par les propriétaires d'origine qui tentaient de retourner sur leurs terres pour les cultiver, par exemple, autour du camp de personnes déplacées de Zamzam. Il a été signalé au Groupe d'experts que certains pasteurs nomades affirmaient que les zones d'origine des personnes déplacées leur appartenaient désormais puisqu'elles étaient restées inoccupées. Dans certains cas, les agriculteurs ont été contraints de conclure des « marchés désavantageux » en vertu desquels ils ont été autorisés à accéder aux terres en échange d'une partie des récoltes. Ces incidents ont contribué à de mauvaises récoltes, ce qui a aggravé une situation humanitaire déjà bien dégradée pour les communautés touchées.

96. De nombreuses attaques de nomades armés contre des personnes déplacées exerçant des activités agricoles en dehors des camps ont également été signalées. Les personnes déplacées à Zamzam ont relaté plusieurs incidents survenus entre juin et juillet, notamment le meurtre de 14 personnes déplacées par des nomades armés et le viol et le meurtre d'une jeune fille qui travaillait dans la ferme de ses parents.

97. Les tensions entre les éleveurs et les agriculteurs du Darfour septentrional se sont aggravées et ont eu des conséquences non négligeables sur les communautés de personnes déplacées et les autres villageois. Les agriculteurs du camp de personnes déplacées de Zamzam ont subi des attaques répétées. Des groupes d'hommes armés ont également attaqué des villages près de Tabit et incendié le village de Tangerara en août. Un agriculteur de 35 ans a été tué, et une femme de 30 ans et ses deux fils ont été blessés avant que les assaillants ne s'enfuient avec deux bergers déplacés et plusieurs têtes de bétail. L'incident a entraîné le déplacement secondaire de plusieurs villageois de la région et « un grand nombre de femmes et d'enfants ont été vus errant dans les vallées après l'attaque de leurs villages à Taouila ».

98. Au cours du mois de novembre, près de la zone de Shangil Tobaya, dans la localité de Taouila, au Darfour septentrional, sept bergers arabes armés ont conduit leurs chameaux dans des fermes proches du camp de personnes déplacées de Naivasha. À la suite des protestations des agriculteurs, les éleveurs les ont abattus⁵⁰.

99. En novembre, dans la localité de Jebel Moun, au Darfour occidental, la Coordination supérieure des pasteurs a signalé que 11 nomades avaient été tués et 6 autres blessés alors qu'une équipe de recherche de nomades était en quête de chameaux volés, à la suite d'une attaque menée par « un groupe armé ». Lors d'un autre incident, un groupe important de miliciens lourdement armés, à bord de véhicules à quatre roues, à moto et à cheval, a attaqué et incendié une dizaine de villages, ainsi que des camps de personnes déplacées. Au moins 10 personnes ont été tuées et 14 blessées. Des milliers de personnes ont fui vers l'est du Tchad en quête de sécurité⁵¹.

⁵⁰ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/darfur-gunmen-see-coup-as-a-license-to-resume-attacks.

⁵¹ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/west-darfur-violence-leaves-at-least-21-dead-thousands-displaced.

100. Au cours de ces affrontements, un assemblage de mitrailleuses polyvalentes, de fusils d'assaut légers, d'armes lourdes, de différents mortiers et de lance-roquettes grenades a été utilisé. Les auteurs de ces actes auraient été soutenus par des véhicules « techniques » 4x4 équipés de mitrailleuses moyennes et lourdes et de motocyclettes avec un passager, ce qui leur permettait de se déplacer rapidement. Le Programme alimentaire mondial a signalé que plusieurs balles perdues avaient pénétré dans son enceinte à El Geneina et que deux roquettes y avaient atterri et explosé. Lorsqu'il s'est rendu sur les lieux en octobre 2021, le Groupe d'experts a pu voir les marques et débris de l'une des roquettes dans l'aire de stationnement du Programme alimentaire mondial.

B. Situation des personnes déplacées

101. La situation générale des personnes déplacées est demeurée inchangée, principalement en raison de l'instabilité des conditions de sécurité, des violences intercommunautaires récurrentes et du dialogue limité du Gouvernement soudanais et des autres acteurs humanitaires, notamment sur les questions du retour et de la mise en œuvre de solutions durables. Les personnes déplacées et les agriculteurs qui rentrent chez eux de façon saisonnière ont été les principales victimes des attaques et des affrontements avec les forces de sécurité et des attaques d'éléments armés des communautés nomades.

102. Comme il est de coutume, pendant la saison des pluies de mai à juin, les agriculteurs cultivent leurs terres en vue de la saison agricole, mais la concurrence pour l'accès à des ressources rares, alliée au mouvement des nomades, a entraîné des vagues de violence. Parmi les conflits récents les plus médiatisés, figurent notamment de graves incidents qui se sont produits au Darfour occidental, à Jebel Moun, Kireinik et Mornei. Le Groupe d'experts a reçu des informations contradictoires sur les facteurs déclencheurs de ces conflits, mais on retrouve les mêmes schémas. Les communautés pastorales se sont engagées dans ce qu'elles considéraient comme une vengeance pour le meurtre de leurs proches et le pillage de chameaux (comme à Jebel Moon). Les agriculteurs et surtout les personnes déplacées ont vu dans ces événements la poursuite des attaques des « Janjaouids ».

103. Dans un rapport du HCR en date du 7 décembre, il est indiqué qu'en 2021, plus de 200 incidents violents ont été signalés dans la région du Darfour, ce qui a entraîné de nouveaux déplacements. En outre, près de 10 000 personnes ont fui une vague de violence intercommunautaire dans la localité de Jebel Moun, dans l'État du Darfour occidental, et plus de 2 000, principalement des femmes et des enfants, ont trouvé refuge au Tchad voisin⁵².

104. Dans l'ensemble, la situation humanitaire est désastreuse et aucun État du Darfour n'a fourni une aide humanitaire adéquate (si tant est qu'elle existe) dans les zones touchées par le conflit. Les personnes déplacées et plusieurs communautés d'accueil n'ont toujours pas accès à une alimentation adéquate, aux soins de santé, à l'assainissement ou à l'approvisionnement en eau.

105. Les personnes déplacées ont également été exposées à des violences collatérales dues aux combats au sein de l'ALS-AW ou aux combats entre les rebelles et les forces du Gouvernement soudanais. Ainsi, à la suite d'affrontements entre l'ALS-AW et les Forces armées soudanaises dirigées par le colonel Foka près du camp de personnes déplacées de Sortony, des sources locales ont rapporté que ses hommes avaient attaqué le camp les 17 et 18 juillet et affirmé que les personnes déplacées soutenaient les rebelles. Dix-sept personnes déplacées ont été tuées, dont cinq enfants, sept

⁵² Voir www.unhcr.org/news/briefing/2021/12/61af220d4/darfur-clashes-displace-thousands.html.

femmes et cinq hommes, et au moins neuf blessées, dont deux enfants et sept femmes. Le camp a été ciblé par des tirs d'artillerie. Des magasins ont été pillés et plusieurs maisons incendiées. Cet incident a provoqué le déplacement secondaire de plusieurs milliers de personnes. La plupart sont restés à l'air libre, sans abri aucun. À la suite de cet incident, les manifestants ont demandé au gouvernement de l'État de répondre d'urgence aux problèmes de sécurité, d'aide humanitaire et de protection à Sortony et dans d'autres camps⁵³.

106. Selon des informations fournies par des agents de protection et des organes de presse locaux, le 3 août ou autour de cette date, quatre enfants âgés de moins de 8 ans, qui, avec leur famille, s'étaient abrités à l'air libre pendant près de cinq jours, sont morts. Pendant cette période, ils n'ont reçu aucune aide humanitaire, notamment ni eau, ni nourriture, ni abri convenable, à la suite d'une attaque contre leur village à Taouila, dans le Darfour septentrional⁵⁴.

107. Les affrontements en cours dans différentes parties du Darfour ont un effet néfaste sur les femmes et les enfants. Les femmes du Darfour aspirent au rétablissement de la paix de manière à pouvoir reconstruire leur vie en toute sécurité et dignité.

C. Violences sexuelles liées aux conflits

108. Des sources locales, ainsi que des médias, ont fait état de plusieurs cas de viol de femmes et de jeunes filles qui continuent d'être les plus durement touchées par les conflits et restent extrêmement vulnérables au fléau de la violence sexuelle. Des filles âgées d'à peine 10 ans ont été victimes de viols collectifs lors d'attaques contre leurs maisons et leurs terres agricoles, tandis que d'autres ont été agressées physiquement et sexuellement alors qu'elles se livraient à des activités de subsistance.

109. Les forces appartenant aux différentes factions de l'ALS ont souvent pris pour cible les femmes des factions opposées, qui ont été harcelées et parfois violées. Des membres du personnel de sécurité du Gouvernement soudanais ont également été identifiés comme auteurs de viols. Trois cas de viols de personnes déplacées près du camp d'Otash ont été signalés entre le 13 et le 22 juin, malgré la présence des forces de sécurité à proximité. Le Groupe d'experts a été informé qu'au début de l'année (période non précisée), trois femmes âgées de 17 à 27 ans et une autre d'une trentaine d'années ont été agressées et violées dans le village d'Oumm Hachaba, au Darfour septentrional, par des bergers arabes. L'une de ces quatre victimes a également été poignardée dans son vagin avec un objet tranchant.

110. Le 11 juillet, le Groupe d'experts a rencontré deux survivantes de viol, âgées de 10 et 11 ans, qui étaient accompagnées de leurs tuteurs à l'hôpital de Nyala. La fillette de 10 ans avait été attaquée et violée la veille alors qu'elle se rendait à la ferme à Beleil (à l'est de Nyala) par un homme qui portait un uniforme de police. Son tuteur a affirmé qu'au moins 10 cas de viols se produisaient chaque année pendant la saison agricole dans leur communauté, la plupart étant perpétrés par des hommes en uniforme portant des armes, mais que les survivantes n'obtenaient aucune justice lorsque les cas étaient signalés à la police. Il a appelé le Gouvernement soudanais à envoyer des forces de protection dans les communautés pendant la saison des pluies afin de lutter contre les viols et les meurtres.

⁵³ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/hundreds-protest-deadly-attack-on-north-darfur-s-displaced.

⁵⁴ Voir <https://allafrica.com/stories/202108050692.html>.

111. Toujours à l'hôpital, une jeune fille de 16 ans a informé le Groupe d'experts qu'elle avait été violée par un soldat et qu'un enfant de 18 mois était né de ce viol. Elle a affirmé que, bien qu'elle ait signalé le fait à la police et identifié l'auteur, aucune mesure n'avait été prise pour l'arrêter avant qu'il ne s'enfuit de la zone.

112. Selon un agent de protection local, entre juillet et août, au moins 30 cas de viols, dont des viols collectifs de jeunes filles mineures, ont été recensés dans le Darfour septentrional lors d'attaques violentes contre des agriculteurs à Kolgi et dans les localités voisines. Parmi les victimes figuraient deux sœurs, âgées de 12 et 10 ans, et une femme de 26 ans. Ces faits ont été signalés au service de police de Kireinik, mais aucune mesure n'a été prise.

113. Des médias ont également rapporté que des hommes armés ont violé une jeune fille lors d'une attaque contre le quartier de Koushni, dans la localité de Taouila, dans le Darfour septentrional, le 24 août. Les villageois ont été battus et des animaux ont été pillés par « des dizaines d'hommes armés à dos de chameau et à moto portant des uniformes militaires et un kadamool (foulard couvrant le visage) »⁵⁵. En décembre, deux filles ont été victimes de viols collectifs lors d'incidents distincts dans la zone située au sud d'El Fasher, la capitale du Darfour septentrional, de sources locales. L'identification des auteurs reste un défi pour de nombreuses victimes, en particulier de violences sexuelles.

114. Les viols et autres violences sexuelles au Darfour constituent de graves violations des droits de la personne et du droit humanitaire international, notamment des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Figure IV

Photographie de victimes de violences et de violences sexuelles dans l'unité administrative de Tarny, dans la localité de Taouila, lors d'une veillée de protestation devant les bâtiments du secrétariat du gouvernement du Darfour septentrional, à El Fasher, le 12 septembre



Source : Radio Dabanga.

115. Lors de réunions avec le Groupe d'experts au début de l'année, le Groupe de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants a enregistré des progrès au niveau national, mais noté que des défis majeurs causés par le manque de ressources et de sensibilisation subsistaient au Darfour. Ainsi, les poursuites à l'encontre de trois

⁵⁵ <https://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/armed-men-attack-seven-villages-in-north-darfur-s-tawila>.

soldats qui avaient violé une jeune fille de 16 ans dans le camp de personnes déplacées de Krinding (El Geneina) ont été arrêtées lorsque tout le personnel du ministère public a été retiré de la localité.

116. En sus d'autres pressions sociales et économiques qui s'exercent sur elles, les victimes d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre ont un besoin pressant d'assistance psychosociale, de prise en charge des traumatismes et de soutien médical, mais n'en ont pas les moyens, même si de tels services sont disponibles. La peur de la stigmatisation et d'autres préoccupations empêchent les victimes de parler de leurs rencontres. Les cas d'enfants nés d'un viol sont très tabous et constituent un surcroît d'opprobre pour les victimes. L'absence d'obligation de rendre des comptes perpétue la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles, dont beaucoup ne croient pas qu'elles obtiendront justice, invoquant la domination des structures patriarcales et l'absence de systèmes d'application de la loi et de systèmes judiciaires opérationnels dans leurs localités.

117. Les lacunes en matière de protection continuant à se creuser, le Groupe d'experts estime que la mise en œuvre énergique du Plan d'action national de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et du Plan national de protection des civils devrait servir d'outils efficaces de renforcement de la protection des femmes et des filles au Darfour.

D. Situation dans le Jebel Marra

118. Les affrontements fréquents entre les factions de l'ALS-AW dans les zones de l'est et de l'ouest du Jebel Marra, respectivement, ont créé des conditions de sécurité précaires qui ont eu des effets néfastes sur la population civile, en particulier les femmes et les enfants. Les autorités du Gouvernement soudanais ont déclaré que les affrontements se déroulaient principalement dans des endroits qualifiés de « zones libérées » par l'ALS-AW et que, pour éviter de violer l'Accord de cessez-le-feu avec l'ALS-AW, leurs forces ne pouvaient pas s'y rendre.

119. Bien que les combats au sein de l'ALS-AW aient diminué récemment, les civils locaux sont toujours harcelés et intimidés par les combattants, accusés de soutenir la faction rivale. Ainsi, des sources locales ont rapporté que certains civils ne pouvaient pas cultiver dans certaines zones à l'est de Feina de peur d'être attaqués par les soldats de Zanoun. Les groupes locaux de défense des droits de l'homme ont également confirmé que dans les zones sous le contrôle du Gouvernement soudanais qui bordent celles de l'ALS-AW, certains civils, en particulier les commerçants, étaient toujours harcelés et parfois détenus illégalement par les forces de sécurité, au motif qu'ils soutenaient l'ALS-AW.

120. En outre, les attaques des milices arabes contre les villages four situés aux abords du Jebel Marra se sont poursuivies. Lors d'une réunion dans le camp de personnes déplacées d'Otash avec des civils déplacés par les attaques des derniers mois, le Groupe d'experts a appris que des groupes non identifiés d'Arabes armés avaient attaqué et pillé les villages de Berta (novembre 2020), Falouga (mars 2021), Douo (avril 2021) et Rokona (mai 2021). Dans chacune de ces attaques, plusieurs villageois ont été tués, et des femmes violées, selon les villageois déplacés.

121. Entre le 11 et le 13 août, des affrontements armés ont été signalés au Darfour septentrional entre des éléments de l'ALS-AW et les Forces armées soudanaises dans différentes positions et bases de la localité de Sortony, notamment à Koube, Bouli, Kagouro et Barde. En conséquence, 27 membres des Forces armées soudanaises auraient été tués. Toujours entre ces deux dates, au Darfour central, des conflits armés ont été signalés entre des éléments de l'ALS-AW et les Forces armées soudanaises à

Rofata, près de Rokero. De ce fait, neuf membres des Forces armées soudanaises auraient été tués.

122. Les interlocuteurs ont informé le Groupe d'experts que les affrontements opposaient principalement les forces du commandant des Forces armées soudanaises Al-Sadiq Foka et l'ALS-AW du commandant général Gaddura. Le Wali a informé le Groupe d'experts que, depuis les affrontements, Gaddura a maintenu le cessez-le-feu et permis l'acheminement de l'aide humanitaire dans la région de Jebel Marra contrôlée par l'ALS-AW.

E. Solutions durables

123. L'Accord de paix de Djouba prévoit des solutions durables, qui devraient apporter une paix pérenne et s'attaquer aux causes profondes du conflit au Darfour. Les attaques contre les rapatriés soulignées ci-dessus et le manque de services de base dans les zones d'origine ont empêché un retour en grand nombre et permanent des personnes déplacées et des réfugiés dans certaines régions. Certaines autorités du Gouvernement soudanais étaient dans un état de déni à cet égard. C'est ainsi qu'un interlocuteur du Darfour méridional a indiqué au Groupe d'experts qu'en 2021, 500 000 des 800 000 personnes déplacées à l'intérieur de l'État étaient retournées dans leur région, une affirmation contredite par les observations du Groupe et par toutes les autres sources (par exemple, selon le HCR, plus de 11 000 personnes nouvellement déplacées ont été enregistrées au Darfour méridional au cours des deux premiers mois de 2021 en raison de conflits armés ou de violences intercommunautaires, contre 20 000 personnes déplacées pendant toute l'année 2020)⁵⁶.

124. À Rokero, au nord du Jebel Marra, les communautés et les autorités locales ont achevé les ateliers qui avaient été lancés à la fin de 2020 pour renforcer la capacité des communautés locales de participer efficacement à la recherche et à la planification de solutions durables pour les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil. La nécessité d'établir un comité local de réconciliation et de règlement des différends, l'amélioration des conditions de sécurité, les services agricoles, vétérinaires, éducatifs et autres services socioéconomiques pour assurer la pérennité des retours dans les différentes communautés constituent également des éléments clés de leurs propositions. Des sources locales ont déclaré que depuis son dernier atelier et malgré les promesses du Gouvernement soudanais de soutenir les initiatives, aucune mesure concrète n'avait été prise. Le Groupe d'experts prévoit que la mise en œuvre de solutions durables devrait être entamée peu après le parachèvement de la stratégie nationale relative à l'élaboration de solutions en faveur des personnes déplacées, des rapatriés, des réfugiés et des communautés d'accueil.

F. Protection des civils

125. Les inquiétudes concernant la protection des civils sont restées vives tout au long de la période considérée. Au début de l'année, dans le Darfour occidental, le Darfour septentrional et le Darfour méridional, les autorités avaient déclaré l'état d'urgence en raison de l'insécurité et du harcèlement, de l'intimidation et de la violence sans limite exercés par les milices armées sur les marchés et autres lieux publics, dans les villages et les communautés de personnes déplacées. Un mélange toxique de criminalité en hausse, d'insécurité et de violence intercommunautaire exacerbe les problèmes de protection au Darfour.

⁵⁶ Réunion du Groupe d'experts avec le HCR au Darfour méridional.

126. En juin 2020, le Gouvernement de transition a annoncé le Plan national de protection des civils et souligné sa détermination à le mettre en œuvre et à assumer l'entière responsabilité de la protection de ses citoyens. Bien que certaines mesures aient été prises pour répondre à la recrudescence des affrontements dans différentes parties du Darfour, notamment le déploiement des forces du Bouclier de la paix, le Groupe d'experts a estimé que la plupart des réactions étaient lentes.

127. La capacité du Gouvernement soudanais d'anticiper et de réagir face aux flambées de violence a été largement critiquée. Comme ce fut le cas lors des incidents précédents survenus à El Geneina, les autorités ne sont pas intervenues rapidement lors des affrontements, malgré la présence d'agents de sécurité de l'État à proximité du camp de personnes déplacées. S'adressant à la presse le 8 avril, le Gouverneur a critiqué sans équivoque la réaction du Gouvernement en déclarant qu'« aucune force militaire ne s'est rendue au Darfour occidental, et la force qui s'y trouve ne peut repousser aucune attaque ». Au cours de la semaine du 29 avril, le Gouvernement a déployé une force de 2 000 hommes composée des Forces armées soudanaises et des Forces centrales de réserve de la police, après des semaines de combats et de violences massives qui ont fait des blessés et des morts et engendré des destructions gratuites et des pillages. Des milliers de personnes se sont retrouvées en déplacement secondaire et réfugiées au Tchad voisin⁵⁷. Le 3 mai, le Comité des victimes d'El Geneina a évoqué l'incapacité des forces régulières soudanaises de protéger les civils et accusé certains membres des forces régulières d'être impliqués dans les attaques⁵⁸.

128. Alors que le Gouvernement soudanais a fait preuve d'une certaine volonté d'améliorer la sécurité, comme les programmes de police communautaire lancés par la MINUAD, notamment dans les camps de personnes déplacées de Kalma et de Zamzam, qui ont été salués par certaines communautés comme des solutions viables pour résoudre les conflits mineurs, des vives préoccupations subsistent quant à la protection des civils.

129. Selon le Gouvernement soudanais, des programmes de formation sont en cours et des équipes féminines s'engagent dans des activités visant à protéger les femmes, notamment dans le cadre de la lutte contre la violence sexuelle. Le Groupe d'experts n'a pas réussi à confirmer auprès des représentants du Gouvernement soudanais où en étaient ces initiatives.

130. Les politiques et initiatives du Gouvernement soudanais relatives au Darfour n'ont pas progressé, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre complète et effective des dispositions de sécurité prévues par l'Accord de paix de Djouba. La présence (et l'utilisation) croissante d'armes et de munitions a accru la criminalité et les incidents liés à la sécurité. Les mesures de sécurité en place sont essentiellement réactionnaires et les milices arabes armées et leurs partisans ont continué à attaquer, piller, tuer, soumettre des personnes à des disparitions forcées et violer des civils.

131. Malgré les points réputés chauds autour du Darfour et le niveau élevé des renseignements de sécurité, il ne semble pas que des mesures adéquates soient prises pour prévenir les affrontements pendant les saisons agricoles. C'est ainsi que, selon les médias, au Darfour septentrional, les agriculteurs du camp de personnes déplacées de Zamzam qui étaient allés travailler sur leurs terres agricoles à Kolgi à la fin du mois de juillet se sont heurtés à une violente résistance de la part des tribus arabes qui habitaient ces terres. Les forces de sécurité déployées n'auraient pas été en mesure

⁵⁷ Voir <https://reliefweb.int/report/sudan/sudan-conflict-flash-update-18-west-darfur-29-april-2021enar>.

⁵⁸ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/west-darfur-victims-committee-calls-on-sudan-govt-and-un-to-protect-civilians.

de déloger les milices des villages et plusieurs attaques violentes s'en sont suivies⁵⁹. Les victimes ont fui après avoir été battues et avoir essuyé des coups de feu de la part des milices qui ont également déchiré leurs tentes. Ces incidents ont entraîné le meurtre et le déplacement secondaire de certaines personnes, ainsi que des pillages. Cinq enfants ont été séparés de leur famille. Des cas de violence sexuelle liés au conflit ont été signalés⁶⁰.

132. Le Comité de sécurité de l'État a formé une force conjointe, composée des groupes armés signataires, pour sécuriser les zones agricoles, assurer la sécurité et protéger les civils dans la région de Kolgi. À plusieurs reprises, la force, constituée des Forces armées soudanaises, des Forces de police soudanaises, des Forces d'appui rapide et des réserves des Forces armées soudanaises, ainsi que des forces du GSLF (Alliance des forces de libération du Soudan) et une force d'appui du GSLF, sont tombées dans une embuscade tendue par un groupe armé non identifié, faisant sept morts et de nombreux blessés parmi les forces conjointes⁶¹. Les incidents susmentionnés ont clairement démontré la précarité de la situation sur le plan de la sécurité au Darfour et la capacité des groupes armés de lancer des attaques complexes, y compris contre les forces gouvernementales.

133. Alors qu'il a été rapporté que les forces de sécurité initialement envoyées par le Gouvernement pour maîtriser la situation à Kolgi avaient été retirées suite à l'attaque contre les forces conjointes, le 9 août, des dizaines de personnes à El Fasher ont manifesté devant la résidence du Gouverneur du Darfour septentrional pour demander la protection des agriculteurs. En outre, les communautés du Darfour ont critiqué les autorités soudanaises pour ne pas avoir appliqué les dispositions de sécurité stipulées dans l'Accord de paix de Djouba et affirmé qu'une mise en œuvre rapide et efficace contribuerait à réduire la violence et les autres incidents liés à la sécurité. Au cours d'une réunion de médiation organisée à la suite des attaques meurtrières perpétrées à Kolgi en août, le général de corps d'armée Suleiman Sandal, secrétaire politique du MJE et Vice-Président du Haut Comité militaire conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité, a déclaré que « les récentes attaques soulignent la nécessité de mettre en œuvre des dispositions de sécurité et de former une force conjointe au Darfour »⁶².

134. Face à des groupes lourdement armés, la police civile ne dispose pas des moyens ou des ressources nécessaires pour faire respecter l'ordre public. Les milices et autres auteurs de violences sont enhardis par la culture d'impunité. Le 14 mai 2021, des trafiquants de drogue inconnus ont tué 14 policiers et en ont blessé 11 autres lors d'un échange de tirs à Songo, dans la localité de Radom à Nyala, dans le Darfour méridional⁶³. Les atteintes à la sécurité ont augmenté, tandis que les politiques et les règles mises en place – telles que le désarmement des civils, l'interdiction des motocyclettes dans certaines zones et le port d'armes – ont été ouvertement bafouées sans répercussion aucune.

135. Le 5 août, le Ministre de la défense, le général de division Yassin Ibrahim, a fait part, dans une déclaration à la presse, de ses préoccupations au sujet des violations de

⁵⁹ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/violence-continues-as-occupying-militants-refuse-to-leave-north-darfur-farms.

⁶⁰ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/armed-men-attack-seven-villages-in-north-darfur-s-tawila.

⁶¹ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/north-darfur-violence-rebels-ambushed-high-level-delegation-arrives-in-el-fasher.

⁶² Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/darfur-displaced-we-are-willing-to-return-if-security-and-protection-are-in-place.

⁶³ Voir www.darfur24.com/en/2021/05/14/over-10-policemen-killed-in-shootout-with-drug-traffickers-in-south-darfur/.

la sécurité par les militaires et du phénomène croissant de l'exploitation par les forces régulières, les organes de sécurité et les mouvements armés de la tenue militaire pour commettre des crimes. Au début du mois de décembre, le Haut Conseil conjoint chargé des mesures de sécurité à Khartoum a décidé de former une nouvelle équipe spéciale conjointe pour maîtriser la violence croissante au Darfour.

G. Justice et principe de responsabilité

136. « Pas de paix sans justice » tel a été le cri d'alarme de plusieurs Darfouriens. On ne saurait trop insister sur la nécessité de mettre en place des processus de responsabilisation efficaces, axés sur les victimes, pour renforcer la cohésion sociale et la coexistence pacifique et favoriser le dialogue en vue de la réconciliation et d'une paix durable. Les mesures de responsabilisation s'accompagnent de la nécessité d'accorder des réparations aux victimes.

137. À la suite du massacre du camp de personnes déplacées de Krinding, dans le Darfour occidental, entre les 29 et 31 décembre 2019, les demandes d'enquêtes sur ces attaques meurtrières se sont poursuivies⁶⁴. Un comité a été mis en place en janvier 2020 pour faire la lumière sur l'attaque du camp de Krinding et 33 auteurs présumés ont été renvoyés en jugement par les procureurs de l'État. De nouvelles attaques ont éclaté à El Geneina en décembre 2021 et rappelé les incidents précédents. De même, les actes de violence sexuelle et les viols commis à l'encontre des femmes et des filles n'ont souvent pas fait l'objet d'enquêtes rapides.

138. L'incapacité du Gouvernement soudanais d'enquêter sur les flambées de violence, quelle qu'en soit la nature ou l'ampleur, et de demander des comptes aux auteurs de ces actes, encourage les autres à agir en toute impunité. Les dispositions de l'Accord sur la justice et la responsabilité doivent être mises en œuvre sans tarder.

VIII. Interdiction de voyager et gel des avoirs

139. Le Groupe d'experts a continué de suivre l'application par les États Membres des mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager prévues aux alinéas d) et e) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité et a adressé une lettre aux États Membres concernés pour obtenir des informations sur cette question.

A. Application par le Gouvernement soudanais et d'autres États

140. Par le passé, le Gouvernement soudanais n'a pas présenté son rapport sur l'application des mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs au Groupe d'experts. Au cours des années précédentes, il lui a demandé de lui fournir une mise à jour de l'application des mesures de gel des avoirs. Le Gouvernement soudanais n'a toutefois pas répondu. Deux des individus désignés, à savoir Gaffar Mohammed Elhassan (numéro de référence permanent : SDi.001) et Musa Hilal Abdalla Alnsiem (numéro de référence permanent : SDi.002) étaient présents au Soudan. Musa Hilal a été détenu par le Gouvernement soudanais pendant plus de trois ans avant d'être libéré en mars 2021.

141. Musa Hilal s'est rendu au Tchad la dernière semaine d'avril 2021 en tant que membre de la délégation officielle du Gouvernement soudanais pour présenter ses condoléances à la suite du décès de l'ancien Président, Idriss Deby. Le voyage de Hilal au Tchad a constitué une violation des dispositions relatives à l'interdiction de

⁶⁴ Voir www.ecoi.net/en/document/2023991.html.

voyager imposée en vertu de l'alinéa d) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité. Dans une lettre datée du 20 mai 2021, le Groupe d'experts a cherché à obtenir du Gouvernement soudanais une réponse au sujet de cette violation de l'interdiction de voyager. La lettre demandait également au Gouvernement soudanais d'informer le Groupe d'experts des mesures prises pour identifier et geler les avoirs de Hilal. La réponse du Soudan est toujours attendue.

142. Dans son précédent rapport, le Groupe a indiqué qu'en 2016⁶⁵, Musa Hilal avait vendu l'une de ses propriétés à Khartoum à 27 millions de livres soudanaises, qu'il avait une partie de cet argent sur lui lors de son arrestation en 2017 et que les entités gouvernementales étaient au courant de l'existence de cet argent. Au cours de la réunion avec le Groupe d'experts, Musa Hilal a confirmé qu'il avait vendu la propriété et qu'une partie de l'argent était sur lui lorsqu'il a été arrêté par les forces gouvernementales. Il a déclaré que l'argent avait été saisi par les forces gouvernementales. Outre l'argent, la partie ayant procédé à l'arrestation a également pris le contrôle des objets de valeur, des cadeaux, des héritages familiaux et du patrimoine animalier lui appartenant ainsi qu'à sa famille. Ce fait n'avait pas été signalé par le Gouvernement soudanais au Comité ou au Groupe. Cet acte constituerait une violation des mesures de gel des avoirs énoncées à l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité.

143. Gaffar Mohammed Elhassan est un officier à la retraite qui percevait un loyer pour la partie de sa maison qu'il a louée. Le Gouvernement soudanais n'a ni demandé au Comité, ni reçu de lui aucune dérogation au gel des avoirs aux fins du versement de ce loyer.

144. Il semble que le Gouvernement soudanais n'ait pris aucune mesure concrète pour mettre en œuvre les dispositions relatives à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs prévues par la résolution 1591 (2005). En 2018, 2019 et 2020, le Groupe d'experts avait demandé au Gouvernement tchadien d'examiner un certain nombre de violations de l'interdiction de voyager qui auraient été commises par Musa Hilal et Jibril Abdulkarim Ibrahim Mayu (numéro de référence permanent SDi.004), liées à leurs voyages au Tchad durant la période 2011-2014. Il n'a reçu aucune réponse.

145. Compte tenu des nouvelles informations concernant le voyage de Hilal au Tchad en avril 2021, dans une lettre datée du 25 mai 2021, le Groupe d'experts a demandé au Gouvernement tchadien la confirmation dudit voyage et des détails s'y rapportant. Il n'a reçu aucune réponse.

B. Demande d'informations supplémentaires sur deux personnes figurant sur la Liste

146. En réponse à la demande du Gouvernement soudanais de radier les personnes inscrites sur la Liste, le Comité avait chargé le Groupe d'experts de fournir des informations actualisées sur Gaffar Mohammed Elhassan (numéro de référence permanent : SDi.001) et Jibril Abdulkarim Ibrahim Mayu (numéro de référence permanent : SDi.004), ce qu'il a fait.

147. Le Gouvernement soudanais a facilité la réunion du Groupe d'experts avec Gaffar Mohammed Elhassan le 4 octobre 2021. Gaffar Mohammed Elhassan a coopéré à cette réunion, qui s'est déroulée dans un cadre propice et constructif, et répondu ouvertement aux questions posées, notamment sur ses avoirs, ses voyages et ses questions financières, personnelles et familiales. Il a parlé de son service militaire au Darfour et de sa retraite anticipée, et dit que depuis lors, il ne s'était engagé dans

⁶⁵ S/2021/40, par. 137.

aucune activité politique ou militaire. Il a affirmé que les accusations pour lesquelles il avait été sanctionné ne rendaient pas fidèlement compte du commandement opérationnel ou de la situation sur le terrain et qu'il n'avait pas eu la possibilité de se défendre. Selon lui, l'inscription sur la Liste et les sanctions qui lui ont été imposées en 2006 et qui se poursuivent en 2021, bien qu'il ait pris sa retraite en 2010, étaient manifestement injustes et constituaient un déni de ses droits humains fondamentaux. Son inscription sur la Liste, assortie d'un gel des avoirs et d'une interdiction de voyager, lui a causé, ainsi qu'à sa famille, des souffrances et des difficultés et l'a empêché de mener une vie digne de ce nom, a-t-il indiqué.

148. Lors des rencontres avec le Groupe d'experts à Khartoum en juillet et octobre 2021, Musa Hilal s'est enquis du régime de sanctions qui lui a été imposé et des procédures de demande de dérogation à l'interdiction de voyager, invoquant le besoin pour lui de se rendre à l'étranger pour des raisons médicales. Il a déclaré que, pendant de nombreuses années, il avait été opposé au Gouvernement de Khartoum car il œuvrait, de concert avec les autres mouvements, pour la paix, la réconciliation et la démocratie. En plus de ses raisons médicales, il devait se rendre au Tchad et au Niger « pour rencontrer son peuple et apporter la réconciliation et la paix ». Selon lui, les sanctions prolongées constituaient un déni de ses droits fondamentaux.

IX. Financement des groupes armés darfouriens

149. Bien que l'Accord de paix de Djouba ait été signé, la Libye est restée la principale source de financement des groupes signataires de l'Accord. La plupart des groupes armés darfouriens étaient présents en Libye et ont profité des possibilités offertes par la guerre civile et l'absence de contrôle gouvernemental dans ce pays. L'ALS-AW, seul groupe rebelle armé du Darfour à détenir un territoire au Darfour, a continué de contrôler les mines d'or du Jebel Marra.

A. Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid au Darfour

150. L'ALS-AW a continué à tirer des profits de l'extraction de l'or dans les territoires qu'elle contrôle dans le Jebel Marra. Elle contrôlait la mine d'or de Torroye⁶⁶, dans le sud-est du Jebel Marra, et prélevait des taxes sur les mineurs et les petites entreprises qui y opéraient. Les différends concernant le partage des revenus de cette mine d'or ont été l'une des raisons du conflit interne entre ses factions. Au cours de la période considérée, des affrontements ont eu lieu entre les groupes ALS-AW à proximité de la mine, entraînant l'arrêt temporaire de l'activité minière. On signale que les rendements et la productivité de ces mines ont diminué au cours des derniers mois.

151. En outre, l'ALS-AW exploite une mine d'or à proximité de « Danaya », à l'ouest de Gardout (Darfour méridional). Selon plusieurs sources, elle avait conclu un accord pour gérer la mine conjointement avec certaines milices arabes (des tribus Sa'ada et Houtiya) et prenait une part de la production quotidienne. Des affrontements entre elle et les groupes arabes locaux ont conduit à une suspension temporaire des activités minières.

⁶⁶ S/2021/40, par. 142 à 148.

B. Groupes signataires de l'Accord de paix de Djouba

152. Après la signature de l'Accord de paix de Djouba, les mouvements armés ont tenté de trouver de nouvelles ressources pour financer leurs nouvelles activités politiques au Soudan. Ayant obtenu les postes de Gouverneur du Darfour (Minni Minawi) et de Ministre des mines au sein du Gouvernement (Mohamed Bashir « Abounomo », négociateur en chef de l'ALS/MM), l'ALS/MM était bien placé pour tirer profit des futurs projets miniers au Darfour. Le Groupe d'experts était au fait des contacts entre les dirigeants de l'ALS/MM et plusieurs sociétés minières étrangères au cours des derniers mois.

153. Lors de réunions avec le Groupe d'experts à Khartoum entre juin et juillet, plusieurs cadres des mouvements ont signalé que, fin juin, chacun des cinq mouvements signataires de l'Accord (ALS-MM, GSLF, MJE, ALS-CT et Alliance soudanaise) avait reçu 1 million de dollars du Ministère des finances pour couvrir ses dépenses au Soudan.

C. Groupes armés présents au Soudan du Sud

154. Le groupe de l'ALS-AW présent au Soudan du Sud, dirigé par le Vice-Président Abdullah Haran, a poursuivi ses activités commerciales, principalement l'agriculture et le transport⁶⁷. Le fait nouveau a été la présence d'Abdul Wahid au Soudan du Sud pour des négociations de paix avec divers interlocuteurs soudanais et sud-soudanais. Outre le soutien officiel du Gouvernement sud-soudanais aux négociations de paix et les activités commerciales d'Abdullah Haran, Abdul Wahid a reçu le soutien de l'homme d'affaires soudanais Ashraf Seed Ahmad Al-Cardinal, qui a de vastes intérêts commerciaux au Soudan du Sud.

155. Le Groupe d'experts avait déjà fait état d'un mémorandum d'accord entre Abdul Wahid et une entité commerciale sud-soudanaise⁶⁸, laquelle avait mis à la disposition de l'ALS-AW des équipements, du matériel et des fournitures d'une valeur de 3,41 millions de dollars, pour lesquels aucun paiement n'a été effectué. Une procédure de recouvrement a été engagée à l'encontre d'Abdul Wahid pour le montant impayé, qui comprenait le principal et les majorations pour retard de paiement. Après son arrivée au Soudan du Sud en mars, l'entité commerciale a tenté à nouveau de récupérer le montant et sollicité l'aide de hauts fonctionnaires du Gouvernement sud-soudanais pour faire pression sur lui afin qu'il règle les sommes dues. Le Groupe d'experts continue d'enquêter sur l'affaire.

D. Groupes armés présents en Libye

1. Activités mercenaires

156. La plupart des groupes armés darfouriens ont continué à travailler pour l'armée nationale libyenne en Libye pendant la période considérée, en sécurisant des zones et en tenant des postes de contrôle. En contrepartie, les cinq principaux mouvements (ALS-MM, GSLF, ALS-CT, ALS-AW et SRAC) recevaient des versements et un soutien logistique. Plusieurs sources au sein des mouvements ont déclaré que l'argent et le soutien ont été discutés et convenus lors de réunions entre leurs commandants militaires et les représentants des Émirats arabes unis en Libye ; les paiements ont été fournis par les Émirats arabes unis et acheminés vers les mouvements par l'Armée nationale libyenne, qui a prélevé une part. De temps en temps, des désaccords seraient

⁶⁷ S/2020/36, par. 161 à 166.

⁶⁸ S/2020/36, par. 167 et annexe 9.

survenus : l'Armée nationale libyenne pensait que les mouvements exagéraient le nombre de combattants pour recevoir des paiements plus conséquents, tandis que les mouvements estimaient que la part de l'Armée nationale libyenne était trop importante. Ces derniers mois, avec la paix relative en Libye et l'annonce d'élections, des pressions sont exercées sur les groupes armés darfouriens signataires pour qu'ils quittent le pays. Les versements aux groupes darfouriens ont été réduits.

157. Des groupes plus restreints, tels que ceux dirigés par Banda et Jebel Mun, n'avaient pas de relation directe avec l'échelon supérieur de l'Armée nationale libyenne et les représentants des Émirats arabes unis. Par conséquent, pour être payés, ils devaient travailler sous la direction des grands groupes, un système inconfortable qui se traduisait pour eux par des paiements plus réduits et plus irréguliers, selon certains des dirigeants interrogés par le Groupe d'experts. Actuellement, ces groupes ont du mal à subvenir à leurs besoins en Libye et s'autofinancent en vendant leurs voitures et leurs équipements.

158. Dans certains cas, les dirigeants des mouvements ont bénéficié personnellement des activités des mercenaires. C'est ainsi que, de sources proches du SRAC (Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire), en avril, son commandant principal en Libye, Mohamed Bakhit « Doydoy », a envoyé à Musa Hilal environ 20 millions de livres soudanaises (environ 50 000 dollars).

2. Activités criminelles

159. Certains membres des groupes armés darfouriens se sont également livrés à la contrebande d'armes, de drogues et de voitures et assurent une protection et un passage sûr aux passeurs de migrants en coopération avec les groupes criminels locaux. Diverses sources rebelles darfouriennes et tchadiennes ont mentionné la participation de certains éléments du MJE sous la direction de Cholloy à ces opérations de contrebande dans le sud de la Libye au cours des derniers mois. Le soutien des groupes libyens ayant diminué, un plus grand nombre de ces groupes armés se tournent vers des activités criminelles pour subvenir à leurs besoins.

160. Le Gouvernement soudanais a considéré que la contrebande de véhicules vers le Soudan, principalement importés de ou via la Libye, était liée à des activités criminelles. Les autorités ont maintes fois interdit l'usage de ces véhicules, sans plaque d'immatriculation (appelés « voitures Boko Haram »), ainsi que des motocyclettes. Le Groupe d'experts a pu constater que ces voitures étaient très répandues au Darfour.

E. Saisie d'or aux Émirats arabes unis

161. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles les autorités des Émirats arabes unis avaient saisi de l'or lié à l'un des mouvements darfouriens. Lors de sa rencontre avec les autorités émiraties à Dubaï le 7 novembre et ensuite, par une lettre datée du 12 novembre 2021, il a demandé des informations complémentaires et des précisions sur cette saisie. Au moment de la rédaction du présent document, lesdites informations et la réponse des Émirats arabes unis n'avaient pas encore été reçues.

X. Recommandations

162. Le Groupe d'experts recommande que le Comité :

a) Engage les mouvements à retirer toutes leurs forces des pays étrangers. Si des personnes ou entités s'y refusent, et de ce fait continuent à représenter une menace

pour la stabilité régionale, le Comité devrait envisager de les inscrire sur la Liste relative aux sanctions ;

b) Exhorte les factions libyennes en guerre et les entités qui les soutiennent à cesser de collaborer avec les groupes armés darfouriens et de leur prêter appui et à favoriser leur retrait de la Libye et leur retour au Darfour ;

c) Demande instamment au Gouvernement soudanais de faciliter la création de la force de sécurité conjointe au Darfour, en y intégrant des forces des mouvements armés ;

d) Prie le Gouvernement soudanais de créer la commission régionale de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Darfour, avec des antennes dans les cinq États du Darfour, et de la doter des moyens et des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration prévues par l'Accord de paix de Djouba ;

e) Insiste auprès des groupes signataires de l'Accord pour qu'ils cessent de recruter des combattants et fournissent les listes principales de leurs forces, y compris le nom, le grade et les effectifs, afin de favoriser la confiance et de promouvoir l'adhésion des donateurs pour qu'ils soutiennent les processus d'intégration et de désarmement, de démobilisation et de réintégration envisagés dans l'Accord ;

f) Engage vivement le Gouvernement soudanais à renforcer, à soutenir et à doter en personnel le Comité du cessez-le-feu permanent établi, afin de lui assurer les moyens et le financement nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre de son mandat dans le cadre du suivi et du renforcement des conditions de sécurité au Darfour ;

g) Demande au Gouvernement soudanais de mettre en place un mécanisme pour faciliter, gérer et soumettre les demandes de dérogation à l'embargo sur les armes concernant les armes et les munitions qui sont transférées au Darfour par les mouvements signataires dans le cadre du processus en cours pour se conformer aux exigences de retour au Darfour en vertu de l'Accord ;

h) Conscient du fait que la crise en matière de sécurité au Darfour, alliée au retour des combattants en dehors des dispositions de l'Accord, constitue une menace directe pour la stabilité régionale, encourage le Soudan et les États voisins à renforcer les forces de sécurité conjointes afin de contrôler le commerce transfrontalier des armes et d'éviter la propagation éventuelle d'activités terroristes dans la région.

163. Le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité :

a) Appelle les États Membres à soutenir d'urgence la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba dans sa résolution relative au Soudan, en pleine conformité avec l'Accord ;

b) Exhorte le Soudan et les pays voisins à mettre en œuvre les dispositions de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs à l'encontre des personnes désignées ;

c) Engage le Gouvernement soudanais à prendre des mesures visant à maintenir l'ordre public et à raffermir l'état de droit, notamment en fournissant des ressources adéquates et en renforçant les capacités des forces de l'ordre et du personnel judiciaire pour les soutenir ;

d) Invite le Gouvernement soudanais à prendre des mesures concrètes pour enquêter sur les allégations de violations des droits humains et de sévices commis par des acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que sur les actes de violence et les activités criminelles. Toutes les personnes jugées responsables doivent répondre de leurs actes devant les tribunaux compétents ;

e) Encourage les enquêtes sur les forces de sécurité ou les mouvements armés signataires qui soutiennent des groupes armés ou des milices ou qui se joignent à des conflits intercommunautaires ou en sont les instigateurs.

Annex 1 – Mandate

On 11 February 2021 the Security Council recalled its previous resolutions concerning Sudan, in particular 1591 (2005), 1651 (2005), 1665 (2006), 1672 (2006), 1713 (2006), 1779 (2007), 1841 (2008), 1891 (2009), 1945 (2010), 1982 (2011), 2035 (2012), 2091 (2013), 2138 (2014), 2200 (2015), 2265 (2016), 2340 (2017), 2400 (2018), 2455 (2019), and 2508 (2020), and its Presidential Statement of 11 December 2018 (S/PRST/2018/19).

In paragraph 1 of resolution 2562 (2021),

the Security Council recalled the measures imposed by paragraphs 7 and 8 of resolution 1556 (2004), as modified by paragraph 7 of resolution 1591 (2005), and paragraph 4 of resolution 2035 (2012), and the listing criteria and measures imposed by subparagraphs (c), (d) and (e) of paragraph 3 of resolution 1591 (2005), as modified by paragraph 3 of resolution 2035 (2012), and

reaffirms the provisions of subparagraph (f), (g) of paragraph 3 of resolution 1591 (2005), paragraph 9 of resolution 1556 (2004), and paragraph 4 of resolution 2035 (2012).

In paragraph 2 of resolution 2562 (2021) ,

the Council further extends the mandate of the Panel of Experts until 12 March 2022 originally appointed pursuant to resolution 1591 (2005) and previously extended by resolutions 1779 (2007), 1841 (2008), 1945 (2010), 2035 (2012), 2138 (2014), 2200 (2015), 2265 (2016), 2340 (2017), and 2400 (2018), *reaffirms* the mandate of the Panel of Experts' as established in resolutions 1591 (2005), 1779 (2007), 1841 (2008), 1945 (2010), 2035 (2012), 2138 (2014), 2200 (2015), 2265 (2016), 2340 (2017), 2400 (2018), 2455 (2019), and 2508 (2020), and

requests the Panel of Experts to provide to the Security Council Committee established pursuant to resolution 1591 (2005) concerning the Sudan (hereafter "the Committee") with an interim report on its activities no later than 12 August 2021, and provide to the Council, after discussion with the Committee, a final report by 13 January 2022 with its findings and recommendations, and

further requests the Panel of Experts to provide updates every three months to the Committee regarding its activities, including Panel travel, and the implementation and effectiveness of paragraph 10 of resolution 1945 (2010), and

expresses its intention to review the mandate and take appropriate action regarding the further extension of the mandate no later than 12 February 2022.

In paragraph 3 of resolution 2562 (2021) the Council recalls paragraph 3(a) (v) of Security Council resolution 1591 (2005) and

requests the Government of Sudan to submit requests for the Committee's consideration and, where appropriate, prior approval for the movement of military equipment and supplies into the Darfur region, particularly in the context of the implementation of the Juba Peace Agreement, in accordance with paragraph 7 of resolution 1591 (2005), as clarified and updated in paragraph 8 of resolution 1945 (2010) and paragraph 4 of resolution 2035 (2012);

In paragraph 4 of resolution 2562 (2021) Council requested the Secretary-General, in close consultation with the Government of Sudan, signatories of the Juba Peace Agreement,

UNITAMS, and the Panel of Experts, to conduct a review of the situation in Darfur, including threats to stability, implementation of the Juba Peace Agreement and the National Plan for Civilian Protection, measures to tackle the proliferation of weapons, including progress on the weapons collection program, and compliance with the measures on Darfur as recalled in paragraph 1 of this resolution.

The council further requested the Secretary General, in close coordination with the Panel of Experts and in consultation with the Government of Sudan, to provide to the Security Council, by 31 July 2021, a report containing recommendations for clear and well identified key benchmarks that could serve in guiding the Security Council to review the measures on Darfur as recalled in paragraph 1 of resolution 2562 (2021).

Annex 2 – Terminology

The Panel has retained terms such as “tribe”, “Janjawid”, “settlers”, “nomads” and personal and place names as provided by the various sources. Such usage does not necessarily reflect the views of the Experts.

The Panel defines “militias” as armed groups operating independently and without any official Governmental status.

Annex 3 – The Security-keeping Force in Darfur

The security keeping force in Darfur, to be formed by joint forces of the GoS and the signatory movements, was a key creation of the JPA, aimed at protecting civilians and compensating for the exit of UNAMID. To date, it was not established yet. Ad hoc efforts were initiated by the SAF and some JPA signatory armed groups but no joint coordinated activities. The GoS deployed a group of 6 000 members to Darfur in contribution to their respective representation in the force; this included 3000 Police, 1500 SAF, 1450 RSF and 50 GIS.

On 17 July 2021, a convoy with 800 fully armed soldiers arrived at a gathering point in El Fasher, marking the contribution to the security keeping force of SLA/MM. Minawi said that it was agreed that the Darfur track movements would jointly provide 8,000 soldiers to protect civilians in Darfur in line with the provisions of the JPA. These fighters will receive training in El Fasher and Nyala before their integration in the force.

Annex 4 – Security Arrangements Committees

On 5 July, the Chairman of the Sovereign Council, General Abdel Fattah Al-Burhan, issued a decree to form the Joint High Military Committee for Security Arrangements (JHMCSA) and Ceasefire Committee in the Darfur region.

The JHMCSA would supervise, monitor, and verify the implementation of the agreement including the assembly sites for the combatants of the groups that signed the Juba Peace Agreement including the DDR programmes which will last for 39 months. The decree established a six-month rotating chairmanship of the joint body that oversees the implementation process. The Sudanese army would assume chairmanship during the first term.

The Ceasefire Monitoring Committees will be headed by state committees in the five states of Darfur.

The members of the JHMCSA and Ceasefire Committee are as follow: Lieutenant-General Suleiman Sandal Haggar (JEM), Lt Genl. Juma Mohamed Hagar (SLA/MM), Taher Adam Hammad (JEM), Lt Genl. Saeed Yousef Mahel (Sudanese Alliance), Ahmed Yahia Gido (SLA/TC), Salah Ibrahim Al-Taher Noreen (GSLF), Commissioner of the DDR, Commissioner for Humanitarian Affairs, South Sudan Mediation representative, Chad Representative, AU, UN.

Annex 5 – Musa Hilal (SDi.002)

Musa Hilal's release was the outcome of a personal deal between him and Hemetti, in the context of an initiative the Rezeigat tribal reconciliation (Hilal is from Rezeigat Mahamid clan, while Hemetti is from Rezeigat Mahariya clan). Musa Hilal shared with the Panel his skepticism about future relations with Hemetti.

According to SRAC sources, Hilal tried to take advantage of the ongoing tensions between SAF and RSF to propose his support to SAF against Hemetti. In private consultations in June, he discussed with General Al-Burhan the possibility of integrating some of his armed supporters in SAF. However, the recent rapprochement between Burhan and Hemetti shut the door on Hilal, at least temporarily.

Currently Musa Hilal is politically weak and continued to look for opportunities and relevance in the regional political landscape. Following his arrest, his Border Guards paramilitary unit had been disbanded (some joined the RSF, some left for Libya, and some others just vanished), and he therefore does not have his own, organized military force in Darfur as before. His finances were depleted, as he did not have access to government funding anymore and lost control over the Jebel Amir gold mine. He is now depended on "pocket money" given by Hemetti and revenues sent by SRAC fighters from Libya, not enough to entertain a large clientele. His grip over his Mahamid community also loosened, as other local Mahamid leaders now cultivated their own support base. So has his control over SRAC forces in Libya, which were reluctant to continue sharing their revenues from the Libya war with him and have broken out in several rival factions.

One of the two cases against Musa Hilal (killing of police officers) was settled through a traditional compensation to the victims' families (diya – blood money). The second case (killing of RSF elements during his arrest in Misteriha, North Darfur) was not resolved. In a meeting with the Panel in Khartoum in July 2021, Hemetti made it clear that he could bring this case back to the court.

Annex 6 – Third Front / Tamazuj - origin and activities

1. The origins of this new group are elusive. The Chairman of the group, Mohamed Ali Kurashi, a Rezeigat from Abu Matariq (East Darfur), claimed to the Panel that it originated in 2006 and was one of three SPLM/N fronts (Blue Nile, Jebel Nuba and Raja in South Sudan). However, leaders of both SPLM/N factions, Abdelaziz Al Hilu and Malik Agar, said to the Panel that they did not know Kurashi and his colleagues, and alleged that they were connected to the security services of the former Sudanese regime.

2. It seems from various interviews conducted by the Panel that several Third Front / Tamazuj leaders, mostly from Arab tribes of Kordofan and East Darfur such as Misseriya and Rezeigat, had joined the Sudan People's Liberation Army (SPLA) in the eighties, falling at the time under the leadership of Riek Machar. After the signing of the Comprehensive Peace Agreement (CPA) between the GoS and the SPLA in 2005, many of those elements joined the People's Defence Forces (PDF), a GoS paramilitary unit, providing protection to their nomadic communities moving across the border areas between Sudan and South Sudan with their cattle. When the civil war in South Sudan broke out in 2013, some of them supported Riek Machar's SPLA-In Opposition against the South Sudanese government.

3. After the Juba peace process began, several of these leaders approached Machar, now South Sudan's first Vice-president, to obtain a seat at the negotiations. Machar convinced Hemetti to let them join the peace process; after SPLM/N Agar refused their participation in its Two Areas track,¹ they were added to the Darfur Track, under the name "Third Front / Tamazuj". After signing the JPA, the movement quickly expanded and rose to prominence. It opened offices across Sudan and engaged in a large-scale recruitment drive, targeting in Darfur mostly amongst disaffected Arab militiamen². The movement was very active, claiming to control various areas on behalf of the GoS, displaying many vehicles and weapons.

4. Rapidly, it split into several factions. One of the main ones, known as "Gelhak" and led by a former SLA/MM member, Ahmed Yahia "Karbino", and Mohamed Ismail "Zero", a Tama from Gezira state, claimed to control the border with CAR around Am Dafok. The various factions competed for visibility, local control, and recruitment, and spiraled out of control. Third Front / Tamazuj elements were accused by the GoS authorities of various crimes (armed burglaries, selling of ranks, carjacking etc.) and of contributing to rising insecurity in Khartoum and other areas. In West Darfur, Masalit leaders accused the local Tamazuj forces, led by commander Ahmed Guja, of supporting Arabs in the fighting against Masalit. In a meeting with the Panel in July, Kurashi acknowledged these illegal activities, but claimed they were perpetrated by factions contesting his leadership, upon which he had no control.

5. Third Front / Tamazuj's wrongdoings created concern amongst the GoS authorities. On 18 June, Hemetti announced the launch of a joint force between the GoS, and the movements aimed at cracking down on insecurity in Khartoum and main cities.³ SAF officers and Darfurian commanders interviewed by the Panel explained that this force was formed primarily to stop Tamazuj's illegal activities.

¹ Panel's interview with Malik Agar, Khartoum, July 2021.

² For instance, the Governor of Central Darfur, Adebef Yusif, mentioned to the Panel that, in his state, the movement was recruiting amongst former Musa Hilal's Border Guards.

³ <https://www.reuters.com/world/africa/new-joint-force-crack-down-insecurity-sudan-2021-06-18/>

6. Several interlocutors, amongst armed groups but also in GoS, were very suspicious of the sudden rise of Third Front / Tamazuj and strongly believed that some GoS organs, SAF's department of Military Intelligence in particular, were supporting and instrumentalizing this group to undermine the JPA signatory groups and Hemetti. In meetings with the Panel, SAF leaders denied any link with the group, and expressed their concern towards its illegal activities. Since 25 October the activities of Third Front/Tamazuj apparently diminished. A faction of the movement continued to issue declarations on the current situation supporting the GoS.

Annex 7 – Non-signatory Darfurian armed groups in Libya

1. SLA/AW had a force of between 100 and 150 vehicles, in Jufrah and several localities in the south, led by Military Chief of Staff "Karjakola". Musa Hilal's SRAC comprised about 110 vehicles. In April, it split into two factions over money issues - one faction led by Secretary General Mohamed Bakhit Ajab al-Dor "Doydoy" had forces in Sirte area while the other one, led by General Commander Ahmed Samah Daud, was based in Jufrah. Later, other commanders left to form their own faction, such as Military Chief of Staff Abdallah Hussein Adam, and the group was now scattered in five or six factions of 15-20 vehicles each. Both SLA/AW and SRAC continued to recruit and train new fighters, as illustrated by videos of graduation ceremonies in Libya released by the groups in April and seen by the Panel.

2. Abdallah Banda's Assembly of JEM Forces, comprising a few dozens of vehicles, continued to operate in Libya on the LNA's side, mostly in Jufrah, under SLA/MM's umbrella. While Banda was reluctant to join the peace process because of his problems with the International Criminal Court, his main commanders such as his deputy Bichara Adam Ali and UN-sanctioned individual Gibril Mayu "Tek" were interested in returning to Sudan and entering negotiations with the GoS, according to the Panel's discussions with cadres of the movement. Dozens of Banda's elements returned to Sudan as part of SLA/MM forces to join the security arrangements there.

3. Several smaller movements with 10-25 cars each, such as New JEM and groups led by Abbas Aseel Jebel Mun, Yassin Osman and Zekeria Alduch, continued to operate in Libya alongside the LNA, under the umbrella of bigger groups.

Annex 8 – Dynamics of the Protracted Conflict in El Geneina, West Darfur

1. After outbursts of violence in December 2020 and January 2021, new clashes broke out in El Geneina in April 2021. According to the Masalit interlocutors, the attack aimed at the Masalit or all the black population such as Borgo, a well-established immigrant community from Wadai in neighbouring Chad. The perpetrators were defined as Janjawid, Arab militias, RSF, SLA/MM, JEM, Tamazuj, coming from outside the city and from outside Sudan.¹ On 9 April 2021 at a press-conference in Khartoum the then-Governor of West Darfur spoke about “cross-border militias” from Chad and Libya joining local militias from North Darfur, South Darfur, and Wadi Salih (Central Darfur), but rejected accusations against RSF. The Governor stressed that the security committee in West Darfur had no funds and no new vehicles to maintain security and stop the fighting. He complained about lack of communication with the ministries of Interior and Defense, resulting in the lack of reinforcement, and asked the UN for help with border control. Other sources, mostly from Arab communities, blamed non-signatory movements and Masalit militias from the IDP camps for an attack on the Arabs in Jebel neighbourhood, and accused the Governor of “racism”.

2. Some aspects of the April conflict remained unclear. The new Governor of West Darfur Khamis Abdallah Abakar in July told the Panel that the attackers went to the Jebel neighbourhood, because “they cannot reach Abu Zar unless through Jebel”.² It was unclear why Abu Zar IDP camp was the objective of the attack, and who were the attackers; Mansour Arbab’s New JEM and SPLM-N (al-Hilu faction) denied their involvement. The new Governor said that both sides of the conflict lost lives. According to various estimates, there were more than 300 killed and wounded; people from Jebel moved to government offices, schools, and mosques

3. On 28 May 2021 the Sultan of Dar al-Masalit Saad Abdul Rahman Bahr al-din accused GIS and “awlad NISS” (“NISS children”) as well as the criminal “Colombia” group (“various tribes based in Abu Zar”) of instigating the conflict. According to the Sultan, “Abdulaziz al-Hilu wants to impose his people, and Mansour Arbab also wants to impose his people, as well as Dr. Alraya” (Alraya is a former SLA/MM deputy-chairman from Masalit), while non-IDPs were speaking on behalf of the IDPs.³ Some of the Panel’s interlocutors saw the conflict as derived from land issues and political competition between Masalit and Arab groups; other sources spoke of a conflict amongst Masalit supporters and adversaries of the former Governor.

4. One feature of the conflict was the presence of openly separatist Masalit propaganda. This position probably echoed the position of SPLM/N (al-Hilu faction), which advocated the right of Jebel Nuba to self-determination. According to some Masalit activists, 65-70 per cent of the population in West Darfur support al-Hilu, thanks to his Masalit origins.

5. After the events, the security forces divided El Geneina into sections and ordered to dig a trench surrounding the city, with gates controlled by joint forces (SAF, RSF, GIS and signatory movements). The main purpose of the trench was to identify those who came through the corridors. The same method was earlier used in El Fasher. GoS also decided to appoint a special prosecutor to combat incitement to violence and spread of hate speech in West Darfur.⁴ The new Governor sent new judges to El Geneina to enhance rule of law in the city.

¹ Panel’s meeting, 2 July 2021.

² Panel’s meeting, 3 July 2021.

³ <https://shnnonews.com>, 28 May 2021.

⁴ <http://www.alrakoba.net/31551645>, 14 April 2021.

6. The conflict in El Geneina and other border areas of West Darfur will represent a threat to regional stability throughout in both Sudan and Chad. In May-December there were outbreaks of violence in the border localities, including Foro Baranga, Sirba and Jebel Moon.

7. Since May 2021, the situation inside El Geneina remained stable, but tense. The state authorities made efforts to control the IDP camps and strengthen support for their protection, interacting with armed movements and youth organizations.

Annex 9 – A Local Peace Agreement, West Darfur

Below, the non-aggression document by the components of the Misterei region. This model is being used as a mechanism, already introduced in Jebel Moon, for local conflict-dispute resolution and social cohesion for peaceful co-existence.

Misterei, Beida locality, 15 December 2021.

Draft Agreement

“We, the undersigned, representing the social components in the Misterei area in West Darfur state, pledge, to abide and obligate all our parties not to attack. We pledge to open markets and roads and abide by this. In the event of any breach of this commitment, any party will be legally responsible”

(Then follows the list of signatories, with the names of the Sultan Saad Abd al-Rahman Bahr al-Din, Colonel Musa Hamid and the representatives of four armed movements, Mustafa al-Jamil, Badr Ishaq Ushar, Tijani al-Tahir Karshum, Muhammad Adam Yahya)

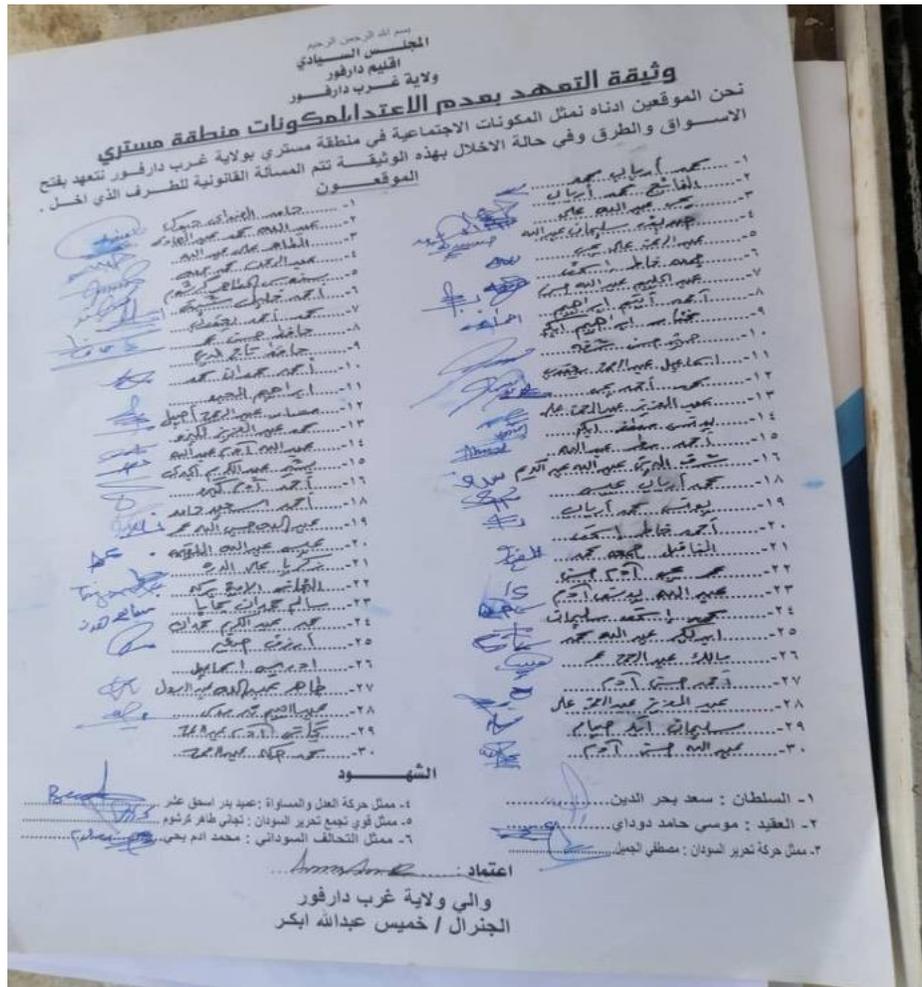


Signed agreement:

In the Name of God, the Most Gracious, the Most Merciful
The Sovereign Council
The Darfur region
West Darfur State

We, the undersigned, representing the social components in the Misterei area in West Darfur state, pledge to open markets and roads, and in the event of a breach of this document, the party which violated it will be legally responsible.

(Then follow thirty signatures from each side; witnessed by the Sultan Bahr al-Din, Colonel Musa Hamid Duday, the representatives of JEM, GSLF, Sudanese Alliance and SLA/MM; approved by the Governor of West Darfur General Khamis Abdallah Abkar).



Source: <https://www.assayha.net/86777/>;
<https://twitter.com/tobyharward/status/1471237538719350788/photo/1>

Annex 10 – Developments in Libya Peace Process

Significant developments in the implementation of the Libya peace process directly affected both the Sudanese and Darfurian JPA signatory and non-signatory armed groups present in Libya. On 8 October, the Libya Joint Military Commission (JMC), facilitated by UNSMIL, signed a comprehensive Libyan Action Plan in Geneva. The Action Plan intends to develop an implementation module and mechanism for the gradual, balanced, and sequenced process of departure of all mercenaries, foreign fighters, and foreign forces, through consultation and negotiation with Libya's neighbours and international partners. This agreement was the result of the Ceasefire Agreement for Libya that was adopted on 23 October 2020.

Sudanese and Darfurian armed groups will be withdrawn from Libya in two phases. In the first phase all the JPA signatory armed groups will be withdrawn and in the second phase the non-signatory armed groups. In the light of absence of support from the GoS, the second group would be more complicated. However, the slow implementation of the security arrangements provided for in the JPA do not provide substantial incentives to both groups to establish motivation to return to the Sudan or Darfur. The Libyan Action Plan also sets out initial principles, including that Libyan Authorities and foreign Countries must freeze entry of new mercenaries and foreign fighters or any armed groups to the Libyan territory once withdrawal of foreign fighters begins.

Building on the Cairo Declaration of June 2021, hosted by the Egypt from 29 October to 1 November and with the support of Special Envoy, Mr. Jan Kubis, the 5 + 5 Joint Military Commission (JMC) met in Cairo where they agreed with representatives of Chad, Niger, and Sudan on an effective communication and coordination mechanism to support the implementation of the Action Plan for the gradual, balanced, and sequenced process of withdrawing mercenaries and foreign fighters from Libyan territory. Sudan, Chad, and Niger “expressed their full readiness for coordination and cooperation that would ensure the exit of all fighters belonging to their countries, with all their classifications, from the Libyan lands, ensuring that these countries receive their citizens and coordinating to ensure that they do not return again to Libyan lands and that none of the neighbouring countries are destabilized”.¹ With UNSMIL facilitation and in alignment with the Ceasefire Agreement of 23 October 2020, respective United Nations Security Council Resolutions, 2570 and 2571 (2021) on Libya, and the outcomes of the Berlin Conference, the mechanism should enable the first steps of the withdrawal process that will take into full account the needs and concerns of Libya and its neighbours.

On the 11 November, representatives of the Libya Arab Armed Forces (LAAF) of Khalifa Haftar East based forces announced that a “first group of 300 mercenaries and foreign fighters are to be repatriated” at the request of France.²

It stated further that the withdrawal of the 300 mercenaries and fighters would be a “unilateral” gesture, adding that they expect nothing in return from the government in Tripoli. It must be noted that the nationalities and destination of return of the 300 mercenaries and foreign fighters was not revealed, and actual withdrawal could not be confirmed.

On 12 November 2021, the President of the French Republic, the Federal Chancellor of Germany, the President of the Italian Council of Ministers, the President of the interim Presidency Council of Libya, the Prime Minister of the interim Government of National

¹ اللجنة العسكرية المشتركة 5+5، Cairo, 1 November 2021; UNSMIL statement on the JMC meeting in Cairo with representatives of Chad, Niger, and Sudan and agreement on establishing communication and coordination mechanism with neighboring countries. Tripoli 4 November 2021 <https://unsmil.unmissions.org/unsmil-statement-jmc-meeting-cairo-representatives-chad-niger-and-sudan-and-agreement-establishing>.

² <https://www.france24.com/en/live-news/20211111-300-pro-haftar-mercenaries-to-quit-libya>

Unity of Libya, and the Secretary-General of the United Nations, co-convened a conference of Heads of State and Government on Libya, in Paris, in support of the implementation of a Libyan-led and owned political process facilitated by the United Nations, leading to a political solution to the Libyan crisis.

In their declaration the participants expressed their full support for the comprehensive “Action Plan for the withdrawal of mercenaries, foreign fighters and foreign forces from the Libyan territory” developed by the 5+5 JMC in line with SC resolution 2570 (2021) including through the prompt development of timelines, as a first step towards the full implementation of the 23 October 2020 ceasefire agreement and SC resolution 2570.

To assist the JMC with the implementation of the Action Plan for Libya a technical committee has been established with UNITAMS and the Resident Coordinator of Chad to facilitate the coordination between neighbouring countries and regional organizations.
